

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2023  
Tenue sous la présidence de M. WUARIN

<b>Présent·e·s :</b>	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	T.	BISANTI	Conseillère municipale
	Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	M.	A.	EBADI	Conseiller municipal
	M.	S.	EMPEYTA	Conseiller municipal
	M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
	Mme	H.	GACHE	Conseillère municipale
	Mme	C.	JOLIMAY	Conseillère municipale
	M.	K.	KOEV	Conseiller municipal
	Mme	M.-T.	LAMAGAT	Conseillère municipale
	Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
	M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
	M.	A.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	W.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
	M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
	Mme	A.	MONTFORT	Conseillère municipale
	Mme	S.	NISSIM	Conseillère municipale
	Mme	A.	RYAN	Conseillère municipale
	M.	L.	SCHMIDT	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	M.	O.	URFER	Conseiller municipal
	M.	M.	WUARIN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
	M.	F.	GROSS	Conseiller administratif
	M.	J.-M.	KARR	Maire
	M.	N.	BLAGOJEVIC	Secrétaire général
	M.	M.	FRAGNIERE	Secrétaire général adjoint
<b>Excusé·e·s :</b>	Mme	M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale
	Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale

**Procès-verbal :** E. MONNIN/A. KARAM/C.BATTISTON

**Public :** --

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions du Conseil administratif :
  - 5.1 Budget 2014 – votes :
    - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
    - du budget administratif.
  - 5.2 Versement d'une contribution au FIDU (destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 1'722'200.- TTC).
  - 5.3 Rénovation et extension de l'école du Belvédère : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 48'500'000) TTC.
6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

\* \* \* \* \*

M. Wuarin (ci-après « le Président ») ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Sont excusées, Mme Jullier-Sakkal et Mme Nicolas.

Le Président annonce 4 motions à traiter au point 6 de l'ordre du jour. Puis, il passe à l'ordre du jour.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023**

Folio 7973, 6<sup>ème</sup> alinéa, M. Favarger demande de remplacer les termes « carbone fossile » par « *gaz carbonique et méthane* ».

Folio 7983 et ss. M. Antoine Locher se réfère au vote sur les trois appels d'offres et signale qu'une délibération ne figure pas au PV alors que figurent deux fois la même.

Folio 7978, bas de page, rectifier comme suit : Mme Nissim estime que *la commune* bénéficie d'une certaine connaissance après plusieurs créations de crèches.

Folio 7982, M. Antoine Locher signale une erreur dans les propos rapportés de M. Ulmann. Le premier lot n'a pas été accepté à l'unanimité, mais par *6 voix pour, une abstention*.

Folio 7969, 3<sup>ème</sup> para, dans les propos de M. Gross, il convient de rectifier [...] s'il y avait un écart en 2022, par **2023**.

Folio 7971 (bas de page) 7972 (haut de page), M. William Locher demande de remplacer l'affirmation « il est » par « *serait-il* ».

Folio 7956 et folio 7986, M. William Locher fait remarquer qu'il manque deux annexes : la lettre concernant le PDCOM et la motion du groupe PLR concernant l'habillage de qualité des coffrets électriques SIG.

- L'approbation du procès-verbal est reportée à la prochaine séance.

## **2. Communications du Bureau**

### **2.1 Commissions**

Le Président indique que les conseillers municipaux ont probablement remarqué que la durée des commissions de manière générale s'étend de plus en plus longtemps. De fait, le bureau a commencé à réfléchir à la manière de planifier les séances, notamment en envisageant de mettre plusieurs séances à la suite ou bien de trouver une manière de faire des séances plus courtes.

### **2.2 Points de procédure**

Le Président rappelle que conformément au règlement, la lecture d'une lettre ne peut pas donner suite à un débat au Conseil municipal. En revanche, le bureau a décidé en principe de continuer à lire les courriers, à moins qu'il y ait des situations exceptionnelles dans lesquelles des synthèses seront données (notamment l'introduction et la conclusion).

De manière générale, le bureau souhaiterait que les questions écrites demandant un certain temps de préparation obtiennent des réponses plus développées que ce qui est attendu pour une question orale de la part du Conseil administratif ou du Secrétariat général.

### **2.3 Le repas du Conseil municipal**

Le dîner du Conseil municipal aura lieu le mardi 5 décembre 2023 au café du Grütli. À l'inscription, on peut choisir le menu.

## **3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal**

Mme Nissim informe qu'elle reprendra la délégation au journal « *Le Chênois* ».

Mme Wyss, Présidente de la commission Nature, Environnement et Biodiversité, informe que la commission s'est réunie deux fois depuis le dernier Conseil municipal, en présence du Conseiller administratif, M. Gross. La séance du 10 octobre était consacrée à l'avenir du potager urbain de Chêne-Bougeries, qui est nomade depuis sa création en 2022. Les nouvelles installations chaque année ont un coût de plus de CHF 2'000.- à Louis-Segond et de CHF 15'000.- au chemin du Villaret, ce qui semble excessif étant donné le nombre de bénéficiaires. Deux principes sont ressortis des discussions : la nécessité de trouver un emplacement durable pendant un minima de 5 ans pour assurer la pérennité du potager ainsi que l'évolution du concept et des potagers en plus de lots individuels, l'idée étant d'offrir à la population un potager collectif ayant l'adhésion de tous. Une motion rédigée par la commission

va être présentée ce soir. La séance du 31 octobre a porté sur un premier bilan de la levée des déchets par le nouveau prestataire, l'entreprise locale Baciocchi Transports Sàrl, en présence des Baciocchi, père et fille. L'objectif cantonal est de diminuer les déchets incinérables à 160 kg par habitant d'ici fin 2024. La collaboration avec le nouveau mandataire depuis 2020, une entreprise locale et familiale, est particulièrement appréciée par les services de la mairie. Par ailleurs, les honoraires des levées sont restés stables malgré une levée mensuelle supplémentaire, l'augmentation démographique et l'inflation. Concernant l'implantation de nouveaux points de collecte, une étude est en cours. Par ailleurs, un projet d'expérimentation sur un point de collecte avec des bennes de gabarits identiques avec des compacteurs plus coûteux présentent la possibilité d'avoir un gain volumétrique intéressant, en particulier pour les déchets de type papier et carton.

M. Antoine Locher rapporte que la commission des Bâtiments et Infrastructures élargie au Conseil municipal s'est réunie le 4 octobre 2023 pour une présentation de l'avant-projet de la maison de maître de la Bessonnette par le mandataire Studioplus. L'objectif du projet est de faire un rez-de-chaussée qui serait utilisé pour de la restauration, un étage intermédiaire qui servirait de lieu d'exposition et de réception, ainsi qu'un deuxième étage qui serait composé de résidences pour artistes qui pourraient œuvrer sur place. De manière générale, l'avant-projet a reçu un accueil favorable de la part des commissaires. Le projet est à suivre tant en commission Culture qu'en commission des Bâtiments et Infrastructures.

M. Schmidt, Président de la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles indique que la commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> novembre 2023, en présence de la conseillère administrative, Mme Garcia Bedetti et de M. Fouchault, responsable du service de la Petite enfance. Les commissaires ont reçu la présentation très intéressante d'Animascience, qui organise les défis scientifiques dans les écoles de Chêne-Bougeries, dont ils ont salué le travail. À la suite d'une présentation concernant l'avancement du projet de remplacement du GIAP par l'association Pop e Poppa au parascolaire, le constat des commissaires est que le projet avance convenablement. Un résumé de la situation par rapport à la liste d'attente des crèches a démontré que 230 enfants sont en liste d'attente. Ainsi, l'ouverture prévue de 100 nouvelles places à la rentrée 2024 est fortement attendue.

Concernant la délégation au CSSM, M. William Locher informe que le Conseil intercommunal du CSSM s'est réuni le 2 octobre 2023 pour discuter de deux dossiers techniques en particulier. Tout d'abord, ils ont discuté du dossier technique 196 portant sur la rénovation du terrain de foot synthétique C, à savoir le terrain le plus proche de la Seymaz. L'objectif double est de remettre le terrain en état et de le convertir aux dimensions normales d'un terrain de foot, car toutes les équipes ne peuvent pas jouer sur le terrain actuellement. Dans ce même dossier, le triangle des gardiens actuel étant en herbe et de qualité médiocre, voire mauvaise, le but serait également de le transformer en synthétique comme le terrain B afin de satisfaire tous les besoins. Le deuxième dossier technique qui a été discuté concernait la rénovation et l'optimisation des espaces extérieurs du côté de la piste d'athlétisme. Le contenu du dossier a beaucoup évolué, mais pour l'instant, il s'agit uniquement d'un crédit d'étude à suivre. Les deux dossiers techniques ont été préavisés favorablement et devront passer prochainement dans les conseils municipaux. Pour finir, le choix du nouveau logo du CSSM consiste en des demi-feuilles qui tournent, ressemblant à celui des trois communes, mais dont l'écriture est restée propre à celle du centre sportif. Le site Internet comprenant le nouveau logo est à jour.

Mme Déruaz-Lombard mentionne que le Passage 41 s'apprête à bientôt fêter ses 41 ans. Des dates seront communiquées prochainement. Les centres aérés de cet automne se sont bien

déroulés et étaient pleins. Les listes d'attente sont considérables et les centres aérés sont pleins avant même le début des inscriptions. Des critères de priorisation des enfants ont dû être mis en place. La Présidente du comité a exprimé une inquiétude sérieuse quant au risque que le chantier de Rigaud s'installe sur le terrain alors qu'il est nécessaire pour que les centres aérés de cet été aient lieu. La partie arborée est essentielle pour installer les tentes et pour que les enfants puissent manger et jouer à l'ombre durant l'été.

M. Messerli indique que l'Assemblée générale des Éditions chênoises a pris place le 2 novembre, en même temps que la commission des Finances, ce qui fait qu'ils étaient peu nombreux. Il y avait 7 personnes présentes, 15 personnes excusées, et 11 personnes non excusées, ce que regrette le Président de l'association. Le Président de l'association a rappelé les buts de l'association, à savoir développer la connaissance des Trois-Chêne, notamment en encourageant la création d'œuvres littéraires ou d'autres créations artistiques parmi les habitants des trois communes sur des sujets en rapport avec l'histoire ou la vie des communes. Le procès-verbal du 14 décembre a été adopté. Les comptes 21-21 ainsi que le rapport des comptes ont été approuvés à l'unanimité des personnes présentes. Concernant le manuscrit de Barbara Borsinger consacré à l'histoire des Grangettes, les Éditions chênoises renoncent à éditer le livre. Par ailleurs, les participants ont reparlé du mandat donné à l'historien Gabriel Umstätter pour le livre sur les « 7 balades thématiques hier et aujourd'hui à travers les Trois-Chêne ». Le livre serait composé de nombreuses photos, textes, et cartes d'hier superposables sur les cartes actuelles et sur des code QR. Le livre serait vraisemblablement édité à 500 exemplaires. Un autre travail en cours porte sur un jeune collégien qui a écrit un roman policier dans le style d'Agatha Christie. Quelques personnes l'ont lu et l'ont trouvé bien. Les membres attendent que d'autres personnes s'inscrivent pour le lire afin de décider ultérieurement si sa publication vaut la peine. Autrement, M. Messerli rappelle avoir laissé des bulletins de commande la dernière fois, le souhait des Éditions chênoises étant de liquider leur stock de livres. Lors du salon des Petits Éditeurs qui a pris place le week-end passé dans la salle communale, l'association disposait de seulement une demi-table, mais d'un emplacement idéal à proximité de l'entrée, ce qui leur a permis de distribuer des livres aux visiteurs du salon. Les livres ont été offerts, car ce sont d'anciens prix littéraires qui ne sont plus vendables. Deux manifestations, dont le marché de Noël, sont encore à venir durant lesquelles l'association pourra distribuer davantage de livres. Concernant le renouvellement du comité, le comité reste le même.

M. Ulmann, Président de la commission Finances et Contrôle de gestion, annonce que cette dernière s'est réunie à deux reprises concernant le budget conséquent de 50 millions de CHF. Concernant le deuxième crédit, il aimerait féliciter le Conseil administratif pour avoir suivi son idée de faire venir un économiste de la construction pour discuter des prix proposés par le mandataire sur le Belvédère. En seulement 14 jours, le spécialiste a fait une série de calculs et une analyse en faisant des ratios pour vérifier la crédibilité des chiffres proposés par le mandataire. Sa conclusion est que mis à part quelques points qui méritent d'être retravaillés, il n'y a pas de problème grave concernant l'approche choisie. En revanche, il serait probablement une bonne idée d'associer une personne de ce calibre non pas en fin de parcours, mais déjà en début de parcours, lors de la définition du projet, car en discutant avec le spécialiste, ce dernier a expliqué que le mandataire n'a pas proposé de prix étranges, mais une direction a été choisie sans réfléchir à d'autres directions qui auraient pu permettre d'atteindre le même objectif en utilisant moins d'énergie et de moyens. Pour les crédits de grande importance, il serait opportun d'associer des spécialistes de ce type dans les futures discussions relatives à l'élaboration de projets.

Mme Lambert, Présidente de la commission de la Culture, annonce que lors de la commission du 13 novembre (la 26ème séance de la commission), Mme Borcard-Bovet, chargée des affaires culturelles et Mme Garcia Bedetti, en sa qualité de conseillère administrative, ont présenté les événements culturels de la saison 2024. Les membres de la commission Culture étant tous statutairement membres de l'association Le Chênois, ils sont revenus sur l'Assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2023 et des suites qui lui ont été données. Le budget voté a concrétisé la proposition individuelle formulée par les membres de la commission en amont de la séance ordinaire du 19 juin 2023. Par mesure de prévoyance, il s'agissait de doter le journal *Le Chênois* d'une ligne budgétaire pour permettre le tuilage du poste d'une employée hautement qualifiée ayant dépassé l'âge de la retraite. Le cahier des charges du poste est en cours d'élaboration et le comité de l'association est en charge de cette question. Enfin, les commissaires ont dressé le bilan de l'exposition et des ateliers d'éveil culturel sur l'Après Histoire « zoofolie », « mécanophilie », « humanophilie » du sculpteur Jean Fontaine qui était programmé à l'Espace Nouveau Vallon du 6 au 29 octobre 2023. L'artiste Jean Fontaine, qui expose aussi bien dans des musées, des foires d'art et des galeries, présentait sa vision fantasmée de l'évolution. Encadrés par une équipe d'animateurs chevronnés, 29 classes et 3 groupes ont été accueillis et 130 visiteurs de tout âge ont parcouru l'exposition. Étant satisfait de la fréquentation, le service culturel a justifié ainsi sa décision de prolonger l'exposition durant les vacances d'automne.

#### **4. Communications du Conseil administratif**

Le Président passe la parole à M. Karr, Maire.

M. Karr n'a pas de communication particulière.

Le Président passe la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

##### **A. Bâtiments et Infrastructures – Plan climat communal**

###### Parking provisoire

Le parking vert a été fermé afin d'initier les travaux pour réalisation des fondations de la crèche modulaire. Pour rappel, la mise en service de cette crèche est prévue pour la rentrée 2024.

En parallèle, le parking provisoire voté par votre Conseil a été terminé et est pleinement opérationnel.

###### École de Conches

La demande d'autorisation de construire pour le réfectoire provisoire de Conches a été déposée le 25 octobre.

Parallèlement, la commune prépare un appel d'offres pour sélectionner le bureau d'architecte qui sera amené à réaliser un avant-projet pour l'agrandissement de l'école de Conches. Nous reviendrons en temps opportun auprès des commissions compétentes sur ce dossier.

## Chêne-Bougeries 14-16

L'adjudication dans le cadre de l'appel d'offres pour le bureau d'architecte qui suivra les travaux se fera le 28 novembre prochain. Celui-ci devra mettre en œuvre le projet prévu dans le dossier d'autorisation de construire qui est toujours en cours d'instruction au canton.

### Bessonnette

Afin d'avancer dans la mise en œuvre de l'avant-projet pour la Maison de Maître de la Bessonnette présenté à la commission Bâtiment le 4 octobre 2023, un appel d'offres à mandataires sera prochainement lancé. Il concerne les phases SIA 32 à 53, soit de la réalisation du projet jusqu'à la mise en service. Cet appel d'offres devrait être publié dans les prochaines semaines pour une adjudication durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

### Tiny Houses

Le dossier d'autorisation de construire relatif au projet de « tiny houses » au chemin du Villaret 6, a été déposé en septembre dernier.

Le Président passe la parole à Mme Garcia, Conseillère administrative.

## **A. Culture**

### **Les événements à venir**

Pour mémoire, nous vous rappelons les prochains événements culturels qu'il s'agit de ne pas manquer :

- Le mardi 21 novembre se tiendra la Conférence JJ Gautier qui traitera de la thématique « Guerre et Torture »
- Le jeudi 30 novembre nous aurons la chance d'accueillir le spectacle tout public : « Casse-Noisette »
- Le mercredi 6 décembre se déroulera notre traditionnel événement de la Saint-Nicolas
- En enfin, le jeudi 7 décembre nous accueillerons le big up band pour « les Jeudis du Jazz »

## **B. Petite Enfance**

Au 14 novembre 2023, la liste d'attente fait état de 245 dossiers (208 à la même période en 2022 !) :

- 194 uniquement pour nos crèches
- 40 pour les crèches et jardin d'enfants
- 11 uniquement pour le jardin d'enfants

## **C. Social**

Également pour rappel, la fête de Noël se déroulera le dimanche 17 décembre dès 16h00 à la salle communale. Au menu, des contes, un apéritif dînatoire ainsi qu'une soirée dansante.

## 5. Propositions du Conseil administratif :

### 5.1 Budget 2014 – votes :

#### - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs - du budget administratif

Le Président propose le déroulement suivant. D'abord une présentation par M. Gross, puis des présentations concernant les différents amendements, puis un vote sur les nouveaux amendements et à la fin le vote final. Il indique que le secrétariat rééditera le texte pour qu'il corresponde aux nouveaux amendements. Puis, un vote final tel qu'il aura été amendé aura lieu.

M. Gross souligne que le budget 2024, bien que constituant le montant le plus élevé jamais soumis à la commune, avec 79'683'608 en charges et 88'862'327 en revenus, reste néanmoins fidèle à la ligne du conseil administratif depuis le début de cette législature. Ceci correspond à un budget prudent conservateur qui répond aux besoins de fonctionnement de l'administration communal ainsi qu'aux services attendus de la part des communiens, cela sans excès. Tout d'abord, M. Gross exprime ses remerciements à l'administration et à tous les chefs de service pour leur travail dans l'élaboration des documents présentés depuis septembre, y compris pour les conseils municipaux et dans les commissions finances. Il reconnaît également le rôle important de la fiduciaire qui accompagne l'administration avec brio dans ces processus. Il souligne ensuite les augmentations significatives de charges prévues pour l'année 2025, dues à l'ouverture de deux nouvelles crèches, à l'extension de l'école de Chêne-Bougeries ainsi que la mise en place d'un nouvel accueil parascolaire par la commune. M. Gross note que la commune atteint actuellement les deux tiers de l'impact de la péréquation, passant de CHF 3 à 20 millions. Concernant ce calcul, il convient de prendre en compte une année antérieure où un excédent significatif de revenu n'avait pas encore été enregistré, ce qui laisse présager une augmentation probable de cette péréquation en 2025.

Durant la séance du 2 novembre, la commission des finances a opté pour ne pas compenser intégralement l'augmentation du coût de la vie proposée par le Conseil administratif, basée sur les calculs habituels, en préférant une indexation limitée à 1%. Cette décision a été prise après des discussions avec le conseil administratif et l'examen de diverses analyses, révélant que l'indexation moyenne dans 15 des 22 secteurs est d'environ 2% dans le secteur privé et 2,2% dans le secteur public. Plutôt que de partir sur un montant arbitraire, Le Conseil administratif suggère de se baser, en fin d'année, sur le taux qui sera défini par la CAP pour indexer les salaires dès le début de l'année suivante, un taux actuellement estimé entre 1,5 et 2%. C'est la raison pour laquelle la proposition du budget présentée ce soir maintient la proposition qui était calculée pour ne pas avoir à calculer plusieurs hypothèses sur le siège, mais le conseil administratif s'engage à appliquer le taux retenu par la CAP en cas d'acceptation de votre part.

M. Gross exprime une émotion particulière pour cette dernière intervention rituelle, qui initie traditionnellement les discussions sur les votes relatifs au dégrèvement de la taxe professionnelle et la détermination du montant minimum à percevoir. Bien que ces interventions lui manqueront, il considère cela comme une évolution positive, étant donné que désormais, il n'y a plus d'autre choix que de percevoir le reste de la taxe professionnelle sous une autre forme, à savoir une péréquation déjà déterminée, dont l'acceptation était inévitable.

M. Ulmann précise qu'un point sur lequel la Commission avait corrigé le budget à l'unanimité correspondait à la réduction de la subvention au livre « Histoire de Chêne-Bougeries des origines à nos jours », de 100'000 à 20'000. L'augmentation du fonds d'aide aux catastrophes,



initialement plus bas, a été approuvée à 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions. Quant au dernier point demeuré incertain, relatif au montant des frais d'études à discrétion, il semble qu'aucune décision finale n'ait été prise. Concernant le budget, un préavis positif a été rendu avec un vote de 5 voix pour, 1 contre et aucune abstention. Ceux qui ont voté en faveur l'ont fait sous réserve de la discussion ultérieure sur le centime additionnel, étant donné que la proposition du conseil administratif impliquait une réduction d'un centime, mais d'autres propositions de baisse du centime sont envisagées.

M. Karr apporte un complément aux propos du Président relatifs aux lignes de crédit pour l'étude de territoire, biodiversité et mobilité. Il informe que lundi, une note a été distribuée, incluant les réponses aux interrogations soulevées en commission, ainsi que le débriefing « ex post » demandé par Monsieur le Président. Ce débriefing avait pour but d'analyser minutieusement l'emploi de ces lignes de crédit, tant au niveau des comptes finalisés de 2022 que de la situation actuelle en 2023. M. Karr se tient disponible pour d'éventuelles questions supplémentaires, tout en précisant que l'ensemble des réponses a déjà été fourni et qu'il serait difficile de proposer des éléments différents de ceux déjà mentionnés dans la note.

Le Président ouvre la discussion et invite les participants à faire part de leurs remarques concernant le budget.

M. Favarger présente un amendement concernant le point 57-90.363 du budget, actuellement établi à CHF 20'172'100. C'est un amendement qui va dans le sens du budget de la motion proposée par son groupe. Cette motion sera difficile à appliquer, car on n'a presque plus le temps de débloquer de l'argent avant la fin de l'année. Il poursuit en indiquant que le groupe alternatif suggère pour le point 57-90.363 : subvention à des collectivités et à des tiers. Il est proposé d'augmenter le montant initial de CHF 1'172'100 de CHF 600'000, dans l'intention d'apporter une aide substantielle à plus de 900 habitants de la commune confrontés à des situations de précarité. Parmi eux, 376 personnes participent à des formations proposées par le centre d'aide sociale et 556 résidents sont hébergés dans des institutions EMS EPH, bénéficiant d'un versement minimal de CHF 600.-. Par ailleurs, il est suggéré d'ajouter CHF 20'000.- à la même ligne budgétaire, portant le total à CHF 70'000.-, contre CHF 50'000.- initialement, afin d'octroyer un financement accru aux associations à caractère social. En conséquence, la requête est de revoir à la hausse le montant de cette rubrique, le portant à CHF 1'792'100.

Le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques concernant la proposition d'amendement présentée.

M. le Guern exprime le souhait de procéder au vote de cet amendement après celui concernant le centime.

Le Président oriente ainsi la discussion vers le sujet du centime.

M. Antoine Locher, abordant la question du centime, souligne que le groupe PLR est au fait des prévisions prudentes de la commune et des estimations fiscales plutôt pessimistes du canton, qui s'avèrent régulièrement erronées, à leur grande satisfaction. Par conséquent, ils considèrent qu'il existe une marge suffisante pour réduire le centime, en dépit des investissements futurs prévus. Selon lui, maintenir le taux actuel reviendrait à prélever un excès d'impôt sur les contribuables, ce qui ne serait pas justifiable. Il argumente qu'une réduction des charges serait tout à fait réalisable avec davantage de rigueur et d'attention. En conséquence, il propose au

nom du groupe PLR un amendement visant à réduire de 2 centimes le taux d'imposition, le ramenant ainsi à 31 centimes.

M. Empeyta apporte une clarification, non pas sous la forme d'une proposition, mais en précisant que le bénéfice, qui n'avait pas encore été évoqué, se chiffre à 9'178'719. Cette précision permet à tous les participants de garder en tête ce chiffre. Il ajoute que la valeur du centime s'élève approximativement à 2,5 millions.

M. Teles précise que la valeur exacte du centime est de 2'520'565.

M. Le Guern considère qu'il peut sembler logique de réduire le centime vu les résultats financiers confortables anticipés pour 2023 et 2024. Toutefois, il souligne l'importance d'évaluer cette décision en considérant non pas la situation actuelle ou passée, mais celle à venir. Pour cela il y a un outil prévu « MCH2 » qui est précieux qui s'appelle le plan financier quadriennal. Il exprime sa surprise lors de la commission des finances face à la proposition d'un parti, réputé pour inclure de nombreux experts en économie et finance, de réduire le centime sans que le PFQ n'ait fait l'objet d'un examen ou d'une critique préalable. Il reconnaît que le PFQ n'est pas destiné à prédire précisément les événements futurs, mais plutôt à simuler les implications potentielles des décisions prises à un moment donné pour les années futures. Après un examen plus approfondi, il admet que des questions peuvent être soulevées concernant les revenus anticipés par l'AFC ou le calendrier des investissements. Cependant, selon lui, 3 choses sont absolument certaines. Il souligne que la péréquation, estimée à 21 millions pour l'année en cours, devrait atteindre approximativement 31 millions l'année suivante, marquant ainsi une augmentation de 10 millions. Cette estimation repose sur une moyenne de 3 ans, ce qui implique qu'en cas de perte d'un contribuable majeur, la diminution des revenus serait immédiate, mais l'impact de la péréquation se ferait sentir sur une durée de trois ans. Cependant, cela correspond à une problématique distincte. Deuxièmement, les charges vont augmenter l'année prochaine de CHF 1,8 million en raison notamment de l'ouverture des crèches.

M. Le Guern fait observer que pour l'année 2025, l'augmentation des charges s'élèvera approximativement à CHF 12 millions. Il ajoute que la trésorerie accumulée durant les trois années transitoires, période pendant laquelle la péréquation n'a pas atteint son régime de croisière, ne sera pas suffisante pour financer les deux tiers du projet qui sera abordé sous peu. Tout va partir en l'espace d'un vote et pourtant il restera nécessaire de financer des projets tels que deux crèches, l'extension de l'école de Chêne-Bougeries et la rénovation thermique des bâtiments. Cela impliquera inévitablement de recourir à l'emprunt dès 2025. Bien que cela ne constitue pas en soi un problème, il met en garde contre l'atteinte rapide d'un ratio de 150% dans les années suivantes. En tenant compte de ces éléments, il préconise de considérer les résultats positifs des années 2022, 2023 et 2024 comme des formes de préfinancements ou d'emprunts anticipés à taux zéro. Ces mesures permettraient de diminuer les intérêts sur les emprunts réels qui seront nécessaires dès 2025. Il rappelle que les deux dernières législatures ont été marquées par un sous-investissement notable, ce qui promettait un déficit. Heureusement, l'arrivée de nouveaux contribuables a permis d'éviter une hausse significative du centime, événement qui aurait été inévitable sans ces apports supplémentaires. M. le Guern juge qu'une erreur peut être tolérée, mais insiste sur le fait que persister à vouloir réduire le centime à nouveau constitue, selon lui, une démarche inappropriée. Il perçoit cette tentative comme une manœuvre électorale peu susceptible de réussir, anticipant un retour sur cette question avant même les prochaines élections.

Par conséquent, M. Le Guern informe que le groupe des Verts de Chêne-Bougeries recommande de maintenir le taux à 33 centimes.

Mme Lamagat fait remarquer que la commune de Chêne-Bougeries, toujours relativement prospère, est devenue nettement plus riche il y a un ou deux ans à la suite de l'arrivée d'un contribuable important, lequel pourrait cependant déménager à tout moment. Elle observe également que la commune a accumulé un retard considérable en matière d'équipements, illustré par la nécessité urgente de s'occuper de nouvelles crèches. Même avec deux crèches en projet d'ouverture, il reste environ 130 dossiers en attente. Elle souligne que la construction d'une autre crèche sera nécessaire sous peu. En outre, il sera indispensable d'augmenter les capacités du centre de loisirs, qui, depuis sa création il y a 41 ans, n'a pas été agrandi et se voit contraint de refuser des enfants, non seulement à cause des travaux en cours, mais aussi en raison d'un manque de capacité.

Mme Lamagat mentionne l'importante croissance démographique de la commune, ayant presque doublé en l'espace de 30 ans, période pendant laquelle elle y réside. Elle interroge sur la responsabilité du groupe souhaitant réduire le centime additionnel de 2 centimes cette année, se demandant si ce seront les mêmes qui expliqueront à la population la nécessité d'une hausse du centime additionnel dans deux ou trois ans, car, selon elle, cette situation se retournera inévitablement contre eux. Elle exprime également son scepticisme quant aux économies possibles dans l'administration, telles que suggérées par son collègue M. Antoine Locher, et se dit curieuse de connaître les détails, doutant qu'elles puissent correspondre à une réduction de 1 ou 2 centimes additionnels.

Par conséquent, Mme Lamagat préconise une gestion plus prudente, rappelant que la commune a déjà réduit les taxes de 1% l'année dernière. Elle insiste sur le volume de travail prévu pour les années à venir, soulignant que l'attention devrait se porter non seulement sur les acteurs actuels, mais surtout sur ceux qui assumeront ces responsabilités dans 18 mois. Selon elle, il est impératif de prendre en compte les besoins et défis futurs dans la prise de décision actuelle.

M. Messerli fait référence aux propos de M. Ulmann, Président de la commission des finances, qui a mentionné précédemment les 400 millions d'investissements. Il s'interroge sur la méthode de calcul utilisée pour estimer qu'il existerait une marge financière disponible. Il exprime une opinion différente, mentionnant que leur position, telle qu'énoncée par écrit, soutient qu'il serait possible de réaliser ces investissements à condition de maintenir les dépenses sous un contrôle strict. Il ajoute que cette nécessité est d'autant plus pressante que d'autres projets sont à l'horizon, comme une motion concernant un parking qui sera discutée prochainement. Il souligne le coût considérable de la construction d'un parking souterrain, ainsi que les attentes liées au projet de centre musical. Il s'interroge sur la cohérence de demander ces projets d'une part, et d'autre part, de réaliser des calculs, qu'il aimerait connaître, permettant de conclure à l'existence d'une marge financière.

M. Empeyta remercie les intervenants pour leurs contributions. Il constate que les débats annuels sont souvent marqués par des opinions et des avis non objectifs. Il souligne que le seul chiffre concret abordé durant la séance est celui relatif à l'impact financier du centime, concernant une somme d'environ CHF 2,5 millions. Il questionne l'utilité de répéter les mêmes arguments, tels que les critiques envers le PLR pour son inaction présumée durant 30 ans et la pression sur les Verts à tout prendre en charge depuis leur arrivée au pouvoir. Il rappelle que les communes ont des obligations incontournables, telles que fournir suffisamment de crèches, de bancs dans les écoles, et assurer le chauffage. Il insiste sur le fait que tant que le PFQ ne sera

pas utilisé comme un outil de pilotage et de dialogue efficace au sein du conseil et de l'administration, les mêmes discussions continueront de se répéter sans avancement significatif. Il évoque les 2,5 années nécessaires pour obtenir un PFQ et souligne l'importance de son utilisation effective, au-delà d'une simple énumération de projets assortie de montants et de dates. Il est d'avis que ce travail doit impérativement être réalisé en commission, notant que dans de nombreux conseils municipaux, il s'avère nécessaire de reprendre le travail de commission au moment du vote.

M. Empeyta suggère une réévaluation de la performance en commission, envisageant une participation accrue des indépendants pour enrichir les travaux. Il rappelle que l'association des communes genevoise est présidée par une indépendante et propose de profiter de l'occasion pour apaiser les débats, établir un ordre de travail et une méthodologie pour renforcer les commissions. Il encourage à considérer des propositions telles que celles de M. Ulmann, qui préconise de solliciter des experts en amont pour éviter des erreurs de ciblage et de dépenses. Il encourage les membres à dépasser les arguments récurrents pour se concentrer sur une compréhension approfondie des enjeux. Il propose d'évaluer si l'allocation de 2 millions est réalisable, ce qui pourrait alléger l'atmosphère de la soirée et favoriser un vote éclairé, évitant ainsi de soulever des craintes infondées sur des sujets complexes comme l'emprunt de 500 millions, les coûts d'amortissement, et d'autres aspects que les membres ne maîtrisent pas totalement et qui nécessitent une analyse approfondie.

Dès lors, M. Empeyta propose un vote sur une réduction d'un centime, estimant que les CHF 2,5 millions ainsi économisés permettraient de diminuer le bénéfice de cette marge. Il insiste sur la nécessité de travailler sérieusement, de revoir les méthodologies de travail en commission et de produire des résultats concrets pour le premier trimestre 2024, afin d'adopter une nouvelle approche de travail. Sans cela, il prévient que les mêmes débats et inquiétudes ressurgiront l'année suivante.

Mme Garcia Bedetti souhaite apporter des précisions concernant les crèches. Elle souligne que la construction de crèches par les communes n'est pas une obligation légale, bien que les communes en construisent. Elle explique que l'occupation d'une place en crèche ne correspond pas forcément à un enfant à temps plein, car peu d'enfants utilisent une place de crèche à 100%. Par conséquent, elle indique qu'avec 100 places supplémentaires, il sera possible d'accueillir plus de 100 enfants.

Mme Garcia Bedetti souhaite en outre rendre le Conseil municipal attentif à un élément qui est encore peu discuté. Les institutions de la petite enfance ont de plus en plus de mal à recruter du personnel, parce que Genève ne forme pas suffisamment de personnes. En outre, les pays voisins vont bientôt prendre des mesures pour que Genève ne puisse pas engager aussi facilement les personnes qu'ils forment dans ce domaine. Par conséquent, il faudra probablement alléger les normes. Sur ce point, Mme Garcia Bedetti souhaiterait que d'autres partis soient également en faveur de l'allègement des normes, parce que continuer à s'imposer des normes de plus en plus sévères conduira le canton de Genève droit dans le mur et il faudra fermer des crèches.

M. Ulmann abonde dans le sens de M. Empeyta sur le fait qu'il faut s'appropriier les outils financiers. Il a engagé dans sa fiduciaire un comptable – PLR évidemment, mais qui est conseiller municipal à Bernex. Le travail avec le plan quadriennal ne se fait pas uniquement en commission des finances, mais commission par commission, sur l'ensemble des projets. Ainsi, tous les conseillers municipaux, chacun dans leur dicastère, sont obligés de faire une projection de ce que la commune veut dépenser dans le futur. M. Ulmann ne dit pas que tout est une

question d'argent, mais l'argent permet à la commune de travailler et, par conséquent, la corsette. Les discussions ce soir ne peuvent pas aboutir à un résultat rationnel parce que les éléments de discussion ne sont ni connus ni motivés. M. Ulmann regrette de le dire, parce que les relations avec le Conseil administratif sont bonnes, mais la balle est dans le camp de ce dernier. Si ces outils, qui sont demandés depuis un certain temps déjà, avaient été disponibles, la discussion ce soir aurait peut-être été plus concrète que de simplement dire « un centime de plus ou de moins ».

Mme Bisanti donne un autre chiffre, humain cette fois-ci : 900 personnes, dans cette commune si riche, sont en situation de précarité. L'Alternative craint que ces CHF 2 millions qui manqueront dans le budget soient coupés dans le social. Elle ne pourrait pas le permettre. Elle se battra pour que ce ne soit pas le cas. Pour l'Alternative, maintenir l'état actuel du social dans la commune est un projet social et solidaire. C'est un projet comme les autres, peut-être moins visible qu'une école ou un parc, mais aussi noble que les autres projets que peut se permettre cette commune aussi riche.

M. Le Guern s'inscrit en faux contre les propos de M. Empeyta. Les chiffres énoncés plus tôt ne sont pas annoncés en l'air, contrairement à ceux annoncés par M. Empeyta. Chacun des membres du Conseil municipal a reçu le plan financier quadriennal avant même la commission des Finances. Personnellement, M. Le Guern pense que la plupart d'entre eux savent manipuler un tableau Excel. Il a fait l'exercice. Il a pris 33, 32, 31 et 30 centimes et regardé ce que cela donnait. Son opinion est forgée. Il sait que les résultats seront négatifs en 2026, 2027, 2028. Cela signifie que la commune n'aura pas le choix. Elle sera obligée de par la loi de réaugmenter le centime, parce qu'elle ne peut pas avoir plusieurs exercices négatifs à la suite.

L'année dernière, Mme Ryan avait voté pour la baisse du centime additionnel parce que le contexte était relativement différent. Aujourd'hui, en tant qu'indépendante au Conseil municipal, elle ne peut que se baser sur les procès-verbaux de la commission des Finances et Contrôle de gestion. Ce qu'elle note d'une façon générale, c'est que deux débats se déroulent simultanément ce soir, avec des informations contradictoires. Les membres du Conseil municipal qui demandent de baisser le centime additionnel disent, d'un côté, qu'on a peu de visibilité, qu'on ne sait pas exactement puisqu'on ne sait pas utiliser ce plan quadriennal. Et d'un autre côté, ils demandent malgré tout de baisser le centime. Mme Ryan ajoute que, l'année prochaine, la commune sera confrontée à des emprunts. Sur les questions de taux négatifs, d'emprunts, etc., Mme Ryan n'a pas une meilleure compréhension que la moyenne des personnes, mais elle comprend que, plus la commune a d'argent dans ses caisses, moins elle a besoin d'emprunter et, par conséquent, moins elle paie d'intérêts. Mme Ryan ne va pas voter chaque année une baisse d'un centime alors qu'elle voit que la commune s'approche de plus en plus d'échéances de paiements, qui sont des paiements considérables – comme les CHF 50 millions pour l'école du Belvédère. Elle ne votera pas chaque année CHF 2,5 millions en moins pour, dans trois ans, se retrouver avec des millions en moins dans le budget final. Encore une fois, elle entend ce soir qu'on ne sait pas utiliser un outil, que les chiffres sont volatiles, qu'ils varient, et, d'un autre côté, qu'il faut malgré tout baisser le centime additionnel. Dans de telles conditions, elle ne peut pas voter pour une baisse du centime additionnel.

M. Gross relève que la commune devra emprunter plusieurs centaines de millions de francs dans l'avenir. Pour lui, chaque centime additionnel que la commune peut encaisser, c'est un emprunt de moins, comme l'a mentionné Mme Ryan. De mémoire, le taux d'intérêt de la BNS est actuellement de 1,75%. Un centime de moins par année représenterait donc

CHF 43'750.- de charges d'intérêts en plus par année sur le budget, dès qu'il faudra recourir à l'emprunt.

M. Gross n'ayant pas de boule de cristal, il ne sait pas – et personne ne le sait – si, demain, les taux seront de nouveau négatifs ou s'ils seront à 3%, 4% ou 5%. Mais au taux actuel, ce sera une charge d'intérêts de CHF 40'000.- annuels dès que la commune devra emprunter. M. Gross ajoute que la prochaine discussion que la commission des Finances devra avoir portera sur la stratégie de l'emprunt, pour définir comment lever une quantité de fonds importante pour réaliser les projets à venir, qui auront entretemps été priorisés. Mais c'est un fait : le moins la commune aura besoin d'emprunter, le mieux elle se portera pour les budgets futurs.

M. Empeyta remarque qu'il est difficile de faire à la fois de la pédagogie, de la politique et de la finance. Que M. Le Guern ne se sente pas blessé si M. Empeyta dit qu'il a fait cet exercice sur son coin de cuisine, ce qui est très bien. Mais le résultat qu'il a obtenu est resté sur son coin de cuisine. Si l'on fait un travail, on le partage avant la séance – il suffit d'un courriel de trois lignes aux confrères. Par ailleurs, M. Empeyta souligne que, ce soir, le Conseil municipal vote un budget de fonctionnement, et non pas des investissements. Ce sont donc deux méthodes de travail complètement séparées. La seule chose qui les réunit, c'est ce que M. Gross annonçait à l'instant : l'amortissement et la dette. Il ne faut pas tout mélanger. Les investissements, c'est une chose, les charges de l'investissement ou la dette de l'investissement en sont une autre, et le fonctionnement en est encore une autre. M. Empeyta souhaite également répondre à Mme Bisanti, par rapport à cet éternel discours, qui appartient certainement à une génération et à un parti. À Genève, le département de la cohésion sociale s'occupe de ces problèmes depuis longtemps. Il a produit un *Plan d'action contre la précarité* – M. Empeyta enverra ce document à Mme Bisanti si elle ne le connaît pas. En février 2023, il a dressé un bilan des deux ans de mise en œuvre de ce plan d'action. Concernant le point 2 « Améliorer le dispositif d'aide sociale genevois », il est énoncé que la mesure « adapter les barèmes et les critères d'octroi de l'aide sociale à la réalité de situations particulières des bénéficiaires en rapport avec l'évolution du coût de la vie à Genève » est en cours de finalisation. C'est dire que le département de tutelle n'a pas attendu des initiatives locales pour s'emparer de cette problématique et que ces calculs sont faits. La seule commune genevoise qui donne un supplément aux bénéficiaires, c'est la ville de Genève. M. Empeyta considère qu'il ne faut pas vendre au Conseil municipal quelque chose qui est déjà traité par le canton et qui, d'ailleurs, est de la compétence du canton. La compétence d'indexer les aides données aux bénéficiaires n'est pas de la compétence de la commune, mais bien du canton.

M. Messerli est extrêmement gêné par cette intervention. Ce n'est en tout cas pas la modestie qui étouffe M. Empeyta : il est en dessus de tous, pour donner des leçons à tout le monde, et toujours avec des propos dénigrants qui gênent de plus en plus M. Messerli – le groupe des Verts en a déjà parlé après le dernier Conseil municipal. Selon M. Empeyta, M. Le Guern a fait cet exercice sur son plan de cuisine, n'est-ce pas, et n'a pas eu l'idée de partager les résultats qu'il a obtenus. M. Messerli reconnaît volontiers que M. Le Guern a davantage de connaissances en la matière que lui-même, qui bénéficie de ses explications au sein du groupe des Verts.

M. Messerli tient à rassurer M. Empeyta sur le fait que M. Le Guern n'a pas fait ce travail sur son plan de cuisine. Il le remercie de ne plus dénigrer M. Le Guern, Mme Bisanti ou n'importe qui d'autre quand il intervient.

M. Le Guern tient à apporter une précision par rapport aux propos de M. Empeyta sur une prétendue confusion entre investissements et amortissements. Les investissements ont une influence considérable sur le compte de résultat des années à venir. En plus des amortissements supplémentaires de cette année, la commune aura a priori CHF 3'640'000.- d'amortissements en 2026 et CHF 5'760'000.- en 2027. M. Le Guern sait ce qu'est un amortissement et il sait que les amortissements pèsent sur le compte de résultat.

Concernant le centime, M. Empeyta souligne que la présente discussion part de la prévision faite par l'État des rentrées fiscales. Ce soir, le Conseil municipal travaille, discute, s'écharpe sur la base d'une prévision. Comme le disait M. A. Locher, cette prévision est aléatoire. Toutes les projections qui peuvent être faites ont nécessairement une marge d'appréciation qui ne pourra être recalculée qu'à un temps Y. Le Conseil municipal aura cette discussion toutes les années parce qu'il y aura, toutes les années, un train de retard entre la réalité et la prévision fiscale de l'État. Et cela, ce n'est pas M. Empeyta, c'est Mme Fontanet.

La parole n'étant plus demandée sur le centime, le Président procède aux votes, en commençant par mettre aux voix la proposition de baisser de 2 centimes, soit de passer de 33 à 31 centimes additionnels. Le bénéfice après modification serait de CHF 4'171'378.-.

Mme Lamagat demande le vote nominatif.

Le Président met aux voix la demande de vote nominatif.

- **La demande de vote nominatif recueille 3 voix pour.**

Le Président constate que la demande de vote nominatif n'est pas soutenue par au moins le quart des membres du Conseil municipal présents. Par conséquent, il procède au vote à main levée.

- **L'amendement proposant de baisser de 2 centimes (soit de passer à 31 centimes additionnels) est refusé par 13 voix contre, 10 voix pour et 1 abstention.**

Le Président met aux voix la proposition de baisser de 1 centime, soit de passer de 33 à 32 centimes additionnels. Le bénéfice après modification serait de CHF 6'658'154.-.

- **L'amendement proposant de baisser de 1 centime (soit de passer à 32 centimes additionnels) recueille 11 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions. Le Président tranche en faveur de la baisse de 1 centime.**

### Amendements spécifiques

Le Président indique que le premier amendement est déposé par le groupe Alternative, qui propose d'augmenter de CHF 620'000.- la ligne 5790.363 pour l'aide aux personnes défavorisées de la commune et pour les subventions aux associations (+ CHF 20'000.-). Après avoir commencé le vote (8 voix pour et 2 voix contre), il l'interrompt, s'apercevant que l'amendement n'est pas clair pour tous les membres du Conseil municipal. Le Président explique qu'il s'agit d'augmenter le poste 5790.363 de CHF 620'000.-, dont CHF 600'000.- seraient dévolus à l'aide aux personnes précarisées de la commune et CHF 20'000.- seraient dévolus à l'augmentation des subventions aux associations à but social. Cet amendement

correspond pour l'essentiel au contenu de la motion qui est déposée par l'Alternative et qui sera traitée au point 6. de l'ordre du jour.

Mme Bisanti confirme à M. Schmidt que, si cet amendement est accepté, le groupe Alternative retirera sa motion.

Mme Lambert souhaite des précisions sur ce que signifie une association « à but social ». La musique a un but social, de même que la culture a un but social.

Mme Bisanti explique qu'il s'agit des associations qui sont reçues en commission sociale.

Mme Gache relève que la commission sociale reçoit effectivement différentes associations qui demandent à la commune de l'argent pour des projets. Elle est favorable à la proposition d'augmenter le budget pour que des associations puissent bénéficier d'argent supplémentaire pour certains projets. En revanche, elle s'oppose à ce que la commune palie à ce qui doit être fait par le DCS, comme le disait M. Empeyta. Elle ne votera donc pas l'amendement s'il s'agit de donner de l'argent aux personnes précaires alors que le canton est censé s'en occuper.

Mme Nissim précise que les CHF 600'000.- correspondent au reliquat de la subvention que la commune a donnée à ses habitants. Il s'agit d'argent qui n'a pas été dépensé. Pour ce qui concerne les CHF 20'000.-, ils augmenteront le budget des subventions allouées par la commission sociale, laquelle déterminera quelles sont les associations les plus à même d'utiliser cet argent de manière appropriée.

Le Président ayant rappelé qu'il n'y a pas de report de ligne budgétaire d'une année à l'autre, Mme Nissim en convient. Son intervention visait à dire qu'il y avait un reliquat.

M. William Locher rejoint les propos que M. Empeyta a tenus plus tôt. L'idée est bien jolie, mais il n'est pas sûr que, juridiquement, la commune en ait la compétence. Il est même presque convaincu du contraire, malheureusement. La commune a pu faire ce don une fois. Le canton ne l'acceptera pas une deuxième fois. De plus, M. W. Locher est quelque peu dérangé par le fait que la commune aide davantage encore les personnes qu'elle aide déjà. Ceux qui, à son sens, mériteraient d'être aidés, ce sont ceux qui ont un petit salaire, qui arrivent à zéro à la fin du mois, mais qui se débrouillent tout seuls. M. W. Locher relève toutefois qu'il serait compliqué de les identifier et, encore une fois, qu'il serait impossible, juridiquement, de leur donner un montant. La proposition est louable, mais, malheureusement, elle est impossible d'un point de vue juridique.

Avant de déposer cet amendement, Mme Bisanti a demandé aux services sociaux et au service des prestations complémentaires comment faire pour que le montant qui serait donné ne soit pas déduit des prestations que les bénéficiaires reçoivent déjà. Le CAS des Trois-Chêne lui a dit que la commune pourrait le faire une seule fois par année, comme elle l'a fait pour le don extraordinaire. En tant que commune riche, Chêne-Bougeries peut aider ces personnes en situation de précarité, et sans que les prestations qu'elles reçoivent par ailleurs soit réduite. Pour ce qui est de l'intervention de M. W. Locher, les personnes qui n'arrivent pas à finir le mois sans l'aide des services sociaux sont aussi des personnes qui travaillent et qui, malgré tout, ont besoin d'un appui des services sociaux.

M. Antoine Locher demande s'il serait possible de séparer l'amendement en deux parties, et de faire voter séparément les CHF 600'000.- du reliquat et les CHF 20'000.- pour l'aide aux associations à but social.



M. Empeyta rebondit sur un aspect de l'argumentaire de Mme Bisanti qui semble central. Il souligne qu'une commune riche contribue déjà pleinement dans la péréquation. À Genève, l'on a ce qu'on appelle « le syndrome du 6/39 » : sur les 45 communes dans ce canton, six communes pourvoient à la péréquation pour les 39 autres. Chêne-Bougeries n'est pas une affreuse égoïste, riche et proche de ses sous, qui ne veut pas dénouer les cordons de la bourse. Grâce à la péréquation qui est instituée, elle arrose tout le canton. Ensuite, comme M. Empeyta l'a dit plus tôt, cette compétence est dans les mains du canton et de la Confédération. Le canton a fait le nécessaire avec son plan d'action contre la précarité. Mme Bisanti aurait dû peut-être téléphoner à Thierry Apothéloz, qui aurait pu lui dire où il en était. S'emparer de ce dossier, c'est s'emparer de la compétence du conseiller d'État. Les informations que le service social a données à Mme Bisanti sont tronquées. Il aurait dû lui expliquer que, pour autant que ce soit possible légalement, les bénéficiaires courent le risque que cette allocation soit déduite des prestations complémentaires cantonales. Cet amendement est une bonne mauvaise idée : en arrosant les bénéficiaires, la commune va réduire les prestations complémentaires cantonales qu'ils perçoivent. Ce mécanisme est connu. Il est fixé par la loi. M. Empeyta ajoute que cette réflexion aurait pu être amenée en commission, qui aurait eu le temps de dérouler cet appareil réglementaire et législatif très compliqué. Mme Bisanti aurait ainsi pu comprendre que ce qu'elle veut donner d'un côté – qui part certainement d'une bonne intention de sa part – réduira les prestations complémentaires des bénéficiaires. C'est vraiment la bonne mauvaise idée de ce soir. M. Empeyta invite le Conseil municipal à renoncer à cet amendement, quitte à donner un peu plus aux associations.

Il semblait à Mme Montfort que le Conseil municipal avait voté sur cet amendement. Ouvrir la discussion alors que l'amendement a été voté est étrange. Apparemment, certains se sont réveillés quand ils ont vu que l'amendement était passé, et le Président a ouvert la discussion.

M. Antoine Locher précise que le vote n'avait pas été complété. Par ailleurs, il est toujours possible de déposer un amendement immédiatement après un autre sur le même sujet.

Mme Montfort avait bel et bien l'impression d'avoir voté puisqu'elle avait levé la main. Quoi qu'il en soit, elle signale que la commission sociale a beaucoup parlé des subventions qu'elle accorde chaque année. Plusieurs associations sont venues se présenter, parmi lesquelles Caritas. La commune donne à Caritas chaque année CHF 5'000.- pour son projet de formation des jeunes, qui coûte par jeune et par année CHF 25'000.-. La commission trouvait important d'augmenter cette ligne du budget pour pouvoir aider plusieurs associations, dont Caritas.

M. Favarger ne partage pas l'analyse de M. Empeyta. Si cet argent est débloqué, la commune court peut-être un petit risque que la péréquation soit moins favorable – cette péréquation par laquelle des communes riches paient pour les communes pauvres. Mais il ne faut pas oublier que ces CHF 600'000.- seraient destinés aux habitants de la commune, alors que le montant que Chêne-Bougeries verse dans le cadre de la péréquation est pour les autres communes.

Mme Garcia Bedetti relève que l'amendement proposé ne définit pas comment les CHF 620'000.- doivent être dépensés. Si CHF 20'000.- sont destinés aux associations, il faut mentionner la ligne budgétaire précise où ces CHF 20'000.- supplémentaires seront ajoutés. Si le Conseil municipal vote cet amendement tel quel, Mme Garcia Bedetti pourrait dépenser cet argent comme elle le souhaite. Il faudrait pour le moins séparer l'amendement en deux, comme mentionné plus tôt.

Mme Sommer a toujours aimé l'idée que la riche commune de Chêne-Bougeries s'investisse dans le social, mais encore faut-il savoir comment le faire. Elle a eu affaire à plusieurs dossiers de prestations complémentaires, qui sont très bureaucratiques. Ces dossiers prennent beaucoup de temps à remplir. La personne doit indiquer chaque revenu qu'elle perçoit. Mme Sommer rejoint les propos de Mme Gache. En effet, si elle est favorable à la proposition de soutenir les associations qui sont proches des personnes précarisées de Chêne-Bougeries, il faut en revanche savoir ce qui se passe ailleurs, quand une commune s'investit pour des personnes de manière individuelle. La ville de Genève dispose de juristes qui s'occupent uniquement de ces dossiers, qui sont très complexes. Par exemple, elle ne donne pas aux familles qui sont dans la précarité, mais à certains individus à certaines conditions bien précises. C'est particulièrement compliqué quand une personne bénéficie des prestations complémentaires. Il faut donc bien réfléchir à cet amendement. Mme Sommer ajoute que, c'est un fait, à Genève, les communes ont peu de compétences.

Mme Lamagat a une remarque sur la forme des débats ce soir. Elle se demandait si le règlement du Conseil municipal avait changé, si cette assemblée était devenue un forum de discussions où les conseillers municipaux se répondent spontanément, ou s'il fallait encore demander la parole et s'adresser au Président. Si le règlement n'a pas changé, elle souhaite que les débats soient plus formels que des voix qui jaillissent de droite et de gauche et des membres du Conseil municipal qui s'insultent ou se contredisent. Bref, elle souhaite une police de l'audience.

Le Président a une liste des demandes de parole relativement longue parce que de nombreuses personnes l'ont demandée. Il a tendance à passer la parole rapidement entre les membres du Conseil municipal. Hormis quelques exceptions, ceux-ci ont pris la parole quand il la leur a donnée et dans l'ordre établi.

La remarque de Mme Lamagat ne visait pas le Président. Ce qui l'agace, ce sont les personnes qui s'adressent directement les unes aux autres.

M. Bauduccio rappelle que le Conseil municipal vient d'offrir CHF 2'520'000.- aux habitants les plus riches de la commune. Dire maintenant que Chêne-Bougeries ne veut pas offrir une part du boni à ses habitants les plus pauvres parce qu'ils sont pauvres est quelque peu mesquin. Par ailleurs, M. Bauduccio entend qu'on ne sait pas comment la commune pourrait le faire pour éviter que les bénéficiaires voient leurs prestations réduites par ailleurs. Il l'invite à être créative. Plusieurs possibilités sont ouvertes. La commune n'est pas obligée de donner un montant en cash. Elle pourrait par exemple payer des factures ou offrir des sacs de commissions.

M. Schmidt rebondit sur les propos de M. Bauduccio. Le Conseil municipal n'a pas donné en cadeau un bénéfice qui serait sorti de nulle part à certains contribuables très riches. M. Bauduccio le sait bien. Ce n'est pas par bonté d'âme. Le budget prévoyait un bénéfice de CHF 10 millions. Le Conseil municipal a décidé qu'il était raisonnable d'en redonner une partie à ceux qui paient les impôts et qui contribuent au bien-être de cette commune.

Mme Bisanti précise que l'Hospice général a répondu ceci à sa demande bien précise, qui consistait à savoir si, dans l'hypothèse où la commune fait un versement à ces personnes, ce versement serait déduit ou non : « Ne font pas partie du revenu pris en compte les allocations de naissance, les prestations pour impotence ainsi que les contributions d'assistance au sens de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, l'assurance-invalidité, l'assurance-accident, l'assurance militaire, les prestations ponctuelles provenant de personnes, d'institutions publiques ou d'institutions privées ayant manifestement un caractère d'aide occasionnelle. »

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote de l'amendement, qu'il scinde en deux. Il commence par mettre aux voix la proposition d'augmenter de CHF 600'000.- la ligne 5790.363 pour des aides aux personnes les plus précaires de la commune. Il ne sait pas si cet intitulé est exact, mais celui-ci semble bien correspondre à la nature de l'objet.

- **L'amendement proposant une augmentation de CHF 600'000.- de la ligne 5790.363 pour des aides aux personnes les plus précaires de la commune est accepté par 8 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions.**

Le Président met aux voix la proposition d'augmenter de CHF 20'000.- la ligne budgétaire relative aux subventions pour les associations à but social.

- **L'amendement proposant une augmentation de CHF 20'000.- de la ligne budgétaire relative aux subventions pour les associations à but social est accepté par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

Le Président demande si des conseillers municipaux ont d'autres propositions d'amendements.

M. William Locher annonce que le groupe PLR a une proposition d'amendement. Comme expliqué par M. Karr, les Conseillers municipaux ont reçu une note de l'administration à la suite des séances de la commission des Finances (M. William Locher remercie en ce sens l'administration) concernant les lignes de nature 313, plus précisément la fonction 6290.313 – Prestations de services et honoraires (transports publics, communication et TBM) qui augmente de près de 15'000 % et la ligne « 7900.313 – Prestations de services et honoraires » qui concerne l'aménagement du territoire à CHF 300'000.-. Comme précisé dans la note, il s'agit de lignes « tampon » pour pouvoir réaliser des crédits d'étude. Bien que le groupe PLR ne soit pas opposé à l'existence de ces lignes, il estime au vu du contenu avancé dans la note que la majorité de ces éléments ne devraient pas figurer dans le budget de fonctionnement, mais dans les crédits d'étude votés par le Conseil municipal. Autrement dit, le groupe PLR ne remet pas en question la dépense de cet argent, mais la manière d'arriver à cette dépense. Le groupe PLR est bien conscient qu'il est utile que l'administration puisse engager des frais en attendant le vote du Conseil municipal. Il ne s'agit donc pas de réduire ces deux lignes à CHF 0.- ou à CHF 2'500.- mais de les réduire à CHF 150'000.- chacune.

Le Président ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

M. Karr précise qu'il ne s'agit pas uniquement d'utiliser ces lignes en attente de projets. D'autre part, un certain nombre d'engagements sur ces lignes ne sont précisément pas liés à des projets. M. Karr invite donc le Conseil municipal à ne pas donner suite à ces réductions qui donnent un très mauvais message par rapport à la capacité de la Commune à présenter des projets et réaliser efficacement un certain nombre de mandats. M. Karr commente que l'administration a joué « carte sur table » à la suite de la commission des Finances et Contrôle de gestion où il avait été demandé de savoir exactement en quoi ces lignes budgétaires ont été utilisées (y compris pour l'année en cours). L'administration a répondu à la demande. Le Conseil administratif et l'administration demandent donc au Conseil municipal de maintenir cette capacité d'action.

M. Bauduccio fait remarquer que le budget de fonctionnement de la Commune est largement bénéficiaire. En l'espèce, le groupe PLR voudrait revenir sur des lignes, ce que M. Bauduccio trouve quelque peu surprenant. Les lignes de crédit qui sont demandées ne sont en général pas très élevées puisqu'elles se montent en moyenne entre CHF 300.- et CHF 5'000.-. Si le Conseil

municipal demande au Conseil administratif de revenir en commission, cela impliquerait de réunir une commission Mobilité ou une commission Territoire ainsi qu'une commission des Finances pour voter un crédit de CHF 300.- ou CHF 5'000.- alors que les commissaires représenteront CHF 1'500.- environ de jetons de présence pour chaque séance. Pour M. Bauduccio, la demande paraît dès lors disproportionnée. Bien qu'il conçoive la nécessité de contrôler en posant des questions et en attendant des réponses comme cela été fait en commission Finances et Contrôle de gestion, M. Bauduccio ne voit pas l'intérêt de diminuer ces deux lignes.

M. Empeyta entend tout à fait l'amendement. M. Empeyta juge que cet amendement ne va pas dans le sens d'une réduction, mais plutôt dans le sens de l'intervention faite par M. Ulmann, à savoir qu'il s'agit d'anticiper et de construire un dialogue. Or, un dialogue ne va pas se construire en prévoyant simplement une ligne ouverte. L'administration a répondu sur demande pour apporter des éléments de réponse. M. Empeyta pense qu'en se donnant d'autres moyens et une autre philosophie de travail, le Conseil municipal aura d'abord des prévisions sur ce qui est engagé pour lancer des projets. Il y aura par la suite une meilleure gestion sur les crédits d'investissement, en sachant que la masse générale des crédits d'investissement est pour le moment très vague. M. Empeyta croit que cet amendement est tout à fait le bienvenu, car il permet de nourrir le dialogue entre l'administration et le Conseil municipal dans la prévision des dépenses. Enfin, il ne s'agit pas simplement de montants, mais d'un esprit et d'un dialogue qui doit être mûri de toutes les manières possibles. L'amendement proposé ce soir va dans ce sens et devrait dès lors être adopté.

M. Schmidt est surpris de l'argumentaire développé par M. Bauduccio, car il lui semble que le Conseil municipal a débattu durant 1h30 à 2h d'un crédit de CHF 600'000.- relatif au mobilier des crèches lors de sa dernière séance. Il s'agit précisément du montant qu'il est demandé au Conseil municipal de voter à présent sous une forme quelque peu similaire à un blanc-seing après que des informations aient été fournies. M. Schmidt considère qu'il est étrange de dire que des commissions spéciales pour ces montants ne serviraient à rien alors que le crédit relatif au mobilier des crèches a été discuté durant deux heures au sein du Conseil municipal après avoir été préavisé favorablement par deux commissions.

Bien que M. Bauduccio conçoive la possibilité pour le Conseil municipal de discuter durant deux heures d'un montant de CHF 600'000.-, il demande à son préopinant si ce dernier veut réunir une commission pour voter une ligne de crédit de CHF 300.- alors que l'ensemble des commissaires toucheraient CHF 1'500.- de jetons de présence. M. Bauduccio ne voit pas l'intérêt pour le contribuable de payer les conseillers municipaux cinq fois plus que la demande de crédit. Cela serait disproportionné. Ces deux lignes budgétaires permettent au Conseil administratif d'effectuer son travail et de présenter au Conseil municipal un crédit. M. Bauduccio fait également remarquer que les commissions n'arrivent déjà pas à traiter tous les points portés à leur ordre du jour alors que les séances se terminent à 21h00 voire plus tard.

M. Gross souligne que ces lignes servent en partie le territoire, mais également les bâtiments. Lorsqu'une motion demande des études sur les parkings, sur des réaménagements de la Bessonnette ou des préétudes sur la poste, ces lignes permettent à l'administration de ne pas trop solliciter l'attention du Conseil municipal en amont avec une demande de pré-crédit, ce qui respecte d'autre part la volonté du Conseil municipal de ne pas allonger les séances de commission. M. Gross fait état d'une double injonction : il faudrait moins de points à l'ordre du jour, mais le Conseil municipal voudrait se prononcer sur tout. Pour l'administration, venir demander un crédit de moins de CHF 50'000.- représente un coût humain qui est

approximativement le même que celui induit par un crédit de 48 millions de francs. En sus des jetons de présence des conseillers municipaux, il convient de prendre en compte toutes les heures de travail dévolues à la préparation d'une délibération. Les 90 % des études qui sont prises sur ces lignes sont des mandats à moins de CHF 10'000.-. L'administration pourra faire le travail, mais les Conseillers municipaux devront se préparer à avoir une dizaine de points à l'ordre du jour de leurs commissions pour discuter peut-être pendant des heures. M. Gross évoque également la possibilité de prévoir des commissions hebdomadaires. En ce qui concerne les différentes motions présentées ce soir, le Conseil administratif devrait revenir en commission demander des crédits pour des séances qui ne doivent pas durer plus de 45 minutes. M. Gross annonce qu'il ne pourra pas résoudre la quadrature du cercle tout seul.

Mme Ryan souligne l'inadéquation de l'argumentaire qui consiste à dire qu'un montant de CHF 1'500.- de jetons de présence sera débloqué pour un crédit de CHF 300.-. Dans l'hypothèse où l'amendement passe, Mme Ryan, ne pense pas que le Conseil administratif en profitera pour rajouter 10 points à l'ordre du jour de chaque commission. L'idée générale derrière l'amendement est que le Conseil municipal aimerait être tenu au courant sans devoir poser des questions jusqu'à minuit (comme cela fut le cas lors de la dernière séance où M. Antoine Locher et Mme Ryan n'ont pu obtenir des réponses sur une motion qu'à 00h15 alors que cela faisait plusieurs mois qu'une réponse était attendue). Si le but final revient à dire qu'il ne faut plus entendre parler de certaines choses pour pouvoir partir à 19h30, Mme Ryan estime que les personnes qui pensent de la sorte doivent revoir leur rôle en tant que Conseiller municipal.

M. William Locher rejoint ce qui a été dit. Il rend ensuite M. Bauduccio attentif au fait qu'il ne s'agit pas d'une baisse de ligne budgétaire. La ligne 6290.313 contenait au budget 2023 CHF 2'500.- et passerait au budget 2024 à CHF 375'000.-. Si le but de M. William Locher était de faire un crédit sur tout, il aurait proposé de mettre ces deux lignes à CHF 0.-, ce qui n'est pas ce qu'il a proposé. En effet, M. William Locher a proposé de diminuer les deux lignes à CHF 150'000.-, ce qui laisse une certaine marge de manœuvre à l'administration. M. William Locher s'appuie sur la liste présentée dans la note et cite à titre d'exemple un montant de CHF 120'000.- pour l'avenue de l'Ermitage et un montant de CHF 80'000.- pour le potager. Il ne s'agit pas de montants de faible importance. Si M. William Locher conçoit que les deux lignes doivent exister pour des montants de petite ampleur, des éléments d'une certaine ampleur peuvent à l'inverse justifier un crédit.

M. Teles apporte une précision comptable concernant la variation. En 2023, il y avait sous la ligne 6290.311 CHF 175'000.- de budget. Il a été constaté que la nature 311 concernait l'acquisition de matériel. Une partie de ces CHF 175'000.- est donc revenue en 313. Autrement dit, il y a eu un déplacement de budget entre deux natures pour être plus en adéquation avec le plan comptable MCH2. En d'autres termes, la variation entre les deux années n'est pas de CHF 375'000 mais de CHF 250'000.-. M. William Locher remercie M. Teles pour cette précision qu'il aurait bien voulu obtenir avant.

Mme Gache émet un commentaire d'ordre général. Elle rejoint tout d'abord ce qui a été dit par le conseiller administratif. Mme Gache a l'impression qu'il y a un mélange des rôles. Elle conçoit que le Conseil municipal veuille être tenu au courant et qu'il doit connaître le budget. Elle ne rejoint cependant pas le fait de revenir sur des éléments de « détail » (Mme Gache a conscience qu'il ne s'agit en réalité pas d'un détail) dans une séance où le Conseil municipal est à bout touchant sur le budget après avoir passé plusieurs séances de commission des Finances dessus. Cela donne de mauvaises impressions aussi bien du Conseil municipal qu'à l'encontre du Conseil administratif. Le Conseil municipal va voter un budget. Au vu des

millions qui attendent la Commune, Mme Gache estime que le Conseil municipal doit se poser des questions sur les investissements, sur les attentes des administrés et sur les dépenses publiques. En revanche, Mme Gache juge qu'ergoter à ce stade revient à ne pas faire un travail d'élu. Mme Gache a l'impression que le Conseil municipal est en train de faire de la politique pour que des éléments soient inscrits au procès-verbal à côté de noms. Ce n'est pas ainsi que Mme Gache perçoit le travail du Conseil municipal, d'autant plus pour voter un budget.

Mme Lamagat tire une comparaison avec un amendement de quelques centaines de milliers de francs que le Conseil municipal a voté précédemment. Il s'agit d'un paradoxe que Mme Garcia Bedetti a très bien relevé et que Mme Lamagat juge amusant.

M. Karr remercie Mme Lamagat pour son intervention, car cette pratique qui consiste à avoir une ligne budgétaire suffisante pour engager des études répond à un besoin fondamental qui n'existait pas il y a quelques années, celui de préparer des investissements qui sont assez massifs. Pour rappel, le PFQ et les engagements de la Commune à l'échéance de 7 ans sont d'environ 400 millions de francs. Ces projets doivent être préparés. Or, les opportunités de travailler et d'engager des projets sont légion et l'administration est extrêmement sollicitée. La Commune n'attend pas que les obligations lui tombent dessus (cela a existé par le passé au sein de la Commune, mais ce cas n'est plus d'actualité aujourd'hui). À ce jour, la Commune est plutôt en peine de trouver suffisamment de temps et de compétences y compris chez les mandataires pour faire avancer les projets aussi vite qu'elle le souhaiterait. Comme relevé par M. Le Guern un certain nombre de fois, la Commune peine à engager les investissements qu'elle met au PFQ parce qu'il faut préparer des autorisations. L'administration a à cœur de compresser le temps nécessaire à la délivrance de ces projets et à la discussion de ces projets en amont. Ces lignes budgétaires servent en ce sens.

M. Antoine Locher répond à Mme Gache en indiquant être très ému de ses considérations sur le travail en commission. De nombreux commissaires PLR ont participé aux commissions des Finances qui ont eu lieu sur le budget, M. Antoine Locher y compris. Les commissaires ont soulevé des points, ont posé des questions et ont obtenu quelques explications (ils finissent d'en avoir encore lors de la présente séance). En sus, le Conseiller administratif en charge du dicastère, qui n'a pas pu être présent à la première séance, a pu faire grâce aux commissaires de 25 minutes de son temps à la deuxième séance. M. Antoine Locher ne pense pas que l'exercice consisterait à ergoter. Les conseillers municipaux font leur travail. Si des personnes décident que cela ne ressort pas du travail du Conseil municipal, M. Antoine Locher ne voit pas pourquoi les Conseillers municipaux sont élus.

M. Karr précise à M. Antoine Locher qu'il ne s'agissait pas d'une question de faire grâce aux commissaires de 25 minutes de son temps, mais bien de consacrer 25 minutes au temps qui est imparti par rapport aux obligations que le Conseil administratif a pris vis-à-vis des communes des Trois-Chêne à la soirée des entreprises. La séance a, pour cette raison, débuté à 18h15 et M. Karr a quitté la séance à 18h55. Il arrive que le Conseil administratif ne puisse pas être présent parce qu'il travaille à l'extérieur pour la représentation de la Commune.

*Retour de M. Favarger*

Constatant qu'il n'y a pas d'autre prise de parole, le Président résume les deux amendements en indiquant qu'il s'agit de l'ajustement des lignes 6290.313 et 7900.313 à CHF 150'000.- chacune. Le Président met cet amendement au vote.

- **Par 12 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal valide l'amendement proposé qui consiste à réduire les lignes 6290.313 et 7900.313 à CHF 150'000.- chacune.**

M. Gross souhaite savoir si l'amendement consiste à réduire les lignes de CHF 150'000.- ou à les réduire à CHF 150'000.-. M. William Locher confirme qu'il s'agit de les réduire à CHF 150'000.- chacune.

Le Président se demande s'il aurait dû faire voter les deux lignes séparément, ce que ne rejoint pas M. Antoine Locher puisqu'il s'agit d'un seul amendement. M. Karr estime à l'inverse qu'il faudrait faire voter les deux lignes séparément.

Le Président propose de considérer que le Conseil municipal a voté deux fois la même chose puisque les votes seront les mêmes d'une ligne à l'autre. Il propose d'inscrire deux lignes de vote dans le procès-verbal :

- **Par 12 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal valide l'amendement proposé qui consiste à réduire la ligne 6290.313 à CHF 150'000.-.**
- **Par 12 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal valide l'amendement proposé qui consiste à réduire la ligne 7900.313 à CHF 150'000.-.**

Le Président demande aux conseillers municipaux si ces derniers ont d'autres propositions d'amendements.

M. Schmidt annonce avoir une proposition d'amendement. Il aimerait en revanche poser une question de précision relative à la proposition du Conseil administratif d'indexer les salaires non pas à 1 %, mais en fonction de ce que décidera la CAP. De la connaissance de M. Schmidt, l'indexation se situerait entre 1,5 % et 2 %. Il aimerait s'assurer que le Conseil administratif s'engage à ne pas dépasser ledit pourcent.

M. Schmidt a compris que l'indexation était pour l'instant à 2,8%. La proposition du groupe PLR est une indexation des salaires de l'administration selon la CAP, mais « capée », comme on le dit en français moderne, à 2%.

M. Gross précise que la proposition du Conseil administratif était d'indexer les salaires sur l'indexation de la CAP. Si celle-ci est à 2,1%, l'indexation des salaires de l'administration serait de 2,1%. La proposition du PLR est d'indexer les salaires selon la CAP, mais au maximum à 2%.

La parole n'étant plus demandée, le Président procèdera à un vote en trois temps. Le premier vote portera sur la proposition qui figure dans le projet de budget, c'est-à-dire l'indexation des salaires de l'administration selon la CAP, même si cette indexation va au-delà de 2%. Le deuxième vote portera sur l'indexation des salaires de l'administration selon la CAP, en la plafonnant à 2% au maximum. Enfin, le Président mettra aux voix la recommandation de la commission Finances et Contrôle de gestion, soit une indexation de 1% des salaires de l'administration pour l'année 2024.

- L'indexation des salaires de l'administration selon la CAP, sans plafond, telle qu'initialement proposée par le Conseil administratif, recueille 5 voix pour, 14 voix contre et 5 abstentions.

- **L'amendement proposant une indexation des salaires de l'administration selon la CAP, avec un plafond à 2%, recueille 19 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.**
- La proposition de la commission Finances et Contrôle de gestion, soit une indexation des salaires de l'administration à 1%, recueille 3 voix pour, 15 voix contre et 6 abstentions.

Le Président constate que l'indexation selon la CAP avec un plafond à 2% est approuvée.

M. Schmidt présente le dernier amendement proposé par le groupe PLR, qui est préoccupé par l'augmentation prévue du nombre de postes d'employés communaux dans le budget 2024. L'augmentation est en effet de pratiquement 4 équivalents plein temps (ETP). Le groupe PLR remarque une tendance à la hausse des effectifs qui perdure depuis plusieurs années, sans que cela se traduise par une réelle amélioration de l'offre des services de la commune. À titre d'exemple, M. Schmidt mentionne les heures d'ouverture limitées de la mairie qui n'ont malheureusement pas pu être étendues. Cependant, il faut être prudent quant à la croissance constante du nombre d'employés, car cela ne garantit pas automatiquement une amélioration proportionnelle de la prestation offerte par la commune. Le groupe PLR considère notamment que la création d'un poste d'informaticien à temps plein est, à ce stade, excessive et que d'autres voies peuvent être explorées, par exemple faire appel à des prestataires externes pour palier à certains besoins. Par conséquent, il dépose un amendement visant à réduire d'un ETP la nature 301 du budget 2024. Malheureusement, il n'est pas en mesure de chiffrer cette réduction puisqu'il ne dispose pas des détails des chiffres qui sont alloués à tel ou tel poste.

M. Empeyta souhaite savoir sur quelle base repose la proposition du PLR de réduire la nature 301 d'un ETP, et non pas de 3,8 ETP.

M. Schmidt répond que le poste d'informaticien ne semble pas justifié en l'état. Quant aux autres postes, il s'agit d'un employé de la police municipale qui remplacera une personne qui partira à la retraite, d'un employé supplémentaire aux routes – au vu de l'état du chemin De-La-Montagne, le groupe PLR ne peut que s'en réjouir – et d'une personne supplémentaire au service du territoire pour accélérer le traitement des demandes de construction, ce qui convient aussi au groupe PLR.

M. Le Guern a l'impression d'un mélange des rôles du Conseil municipal et du Conseil administratif. Le rôle du Conseil municipal est d'évaluer la charge salariale de la commune, et non pas de faire une affectation de postes à l'intérieur de la commune. M. Le Guern constate par ailleurs qu'en 2011, la charge salariale par habitant était de CHF 787.-. En 2016, elle était de CHF 1'022.-. Mais en 2022, elle était de CHF 864.-. En tant que conseiller municipal, M. Le Guern considère que la charge salariale de la commune est bien gérée.

M. Bauduccio abonde dans le sens de M. Le Guern. L'engagement du personnel est une compétence exclusive du Conseil administratif. Les compétences du Conseil municipal ne sont pas de se demander si tel ou tel poste est bien nécessaire. L'administration fait part de ses besoins et le Conseil administratif engage du personnel supplémentaire pour améliorer les prestations de la commune. Selon le PLR, il faudrait mandater un prestataire externe. M. Bauduccio souhaiterait savoir à combien M. Schmidt évalue le coût d'un informaticien externe. Au vu des coûts que demande l'informaticien externe à la crèche, M. Bauduccio se demande quel serait le gain pour la commune.



Concernant le poste d'informaticien qui est sollicité, M. Karr signale que le ratio prévu par l'Association des communes genevoises, le SIACG en l'occurrence, est d'un correspondant informatique pour le support d'environ 50 comptes. La commune a aujourd'hui une centaine de comptes. Avec un seul correspondant informatique, elle n'arrive pas à faire face aux demandes de support des collaboratrices et collaborateurs, et à mener en plus les projets du dicastère informatique. À ce propos, M. Karr mentionne la nécessité de procéder notamment à des améliorations du site web. Pour cela, il faut établir un cahier des charges et trouver des mandataires externes, et éventuellement commencer ce travail en interne. M. Karr fait un parallèle entre le recours à des mandataires externes et prendre le taxi pour faire ses courses. Pendant qu'on fait ses courses, le taximètre continue à tourner. Et dès que le mandat se termine, les mandataires nous oublient et l'on peut passer un certain temps avec un autre mandataire par la suite pour reprendre là où le premier s'est arrêté. M. Karr précise en outre qu'un collaborateur partira à la retraite dans quelques années et qu'il s'agit de faire ce qu'on appelle « un tuilage », afin de consolider la continuité des services. Ce poste est donc loin d'être du luxe.

M. Antoine. Locher souhaite répondre à cet argument qui a déjà été avancé en commission, selon lequel la compétence relative au personnel serait une compétence exclusive du Conseil administratif. C'est faux. Certes, la LAC mentionne que le Conseil administratif est compétent au niveau du personnel, mais il s'agit de la compétence en termes RH. Le Conseil administratif a la compétence pour engager telle ou telle personne pour un profil donné. En revanche, la répercussion que cet engagement a sur le budget est de la compétence du Conseil municipal. La LAC le prévoit, puisque le budget administratif est de la compétence du Conseil municipal. Et c'est précisément le budget administratif que le Conseil municipal est en train de voter ce soir. Les propos tenus plus tôt sont donc faux, tant que le Conseil municipal ne commence pas à dire qu'il ne veut pas engager telle ou telle personne. Pour revenir ensuite sur l'intervention de M. Le Guern à propos des pourcentages d'augmentation des charges de personnel, M. A. Locher relève que les charges de personnel augmentent cette année de 9,67%. Comme M. Le Guern a aimé faire un peu d'histoire ce soir, M. A. Locher lui rappellera qu'en 2011, les Verts de Chêne-Bougeries ont considéré que la hausse de 7% des charges de personnel était préoccupante. Il est frappant d'entendre M. Le Guern tenir ces propos ce soir alors qu'il y a douze ans, les Verts disaient le contraire pour, en outre, un pourcentage inférieur.

M. Le Guern souligne qu'en effet, la compétence du Conseil municipal se rapporte au budget, soit le montant alloué. En revanche, c'est le Conseil administratif qui s'occupe du fonctionnement de la mairie.

M. A. Locher en convient. L'amendement porte justement sur une ligne budgétaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement proposant une réduction d'un ETP, ce qui représente une diminution de CHF 115'600.- sur la nature 301 et de CHF 28'170.- sur la nature 305.

- **L'amendement consistant à réduire d'un ETP est refusé par 12 voix contre, 10 voix pour et 2 absents.**

Mme Ryan aborde les CHF 150'000.- à la ligne 7301.311 Surveillance des déchetteries. À la lecture du procès-verbal de la commission Finances et Contrôle de gestion, elle a découvert que le montant relatif à la vidéosurveillance des déchetteries était en réalité bien inférieur à ces CHF 150'000.-. Il faudrait une précision, à moins que le Conseil municipal soit véritablement

en train de voter CHF 150'000.- pour des caméras de surveillance et des personnes qui regarderont à longueur de journée des vidéos de poubelles.

Le Président relève qu'une discussion avait eu lieu en commission Finances et Contrôle de gestion pour modifier le commentaire.

M. Teles confirme que le commentaire sera modifié dans la version finale du budget voté.

M. Fragnière ajoute que ce montant concerne principalement le compactage des bennes à papier qui a été discuté à la commission Nature, Environnement et Biodiversité.

En l'absence de propositions d'amendements supplémentaires, le Président procédera au vote du budget modifié selon les amendements, quand les ajustements auront été opérés. En attendant, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **5.2 Versement d'une contribution au FIDU (destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 1'722'200.- TC)**

M. Gross souhaiterait, comme le Conseil municipal, pouvoir amender cette ligne. Malheureusement, il s'agit d'une obligation cantonale qui découle d'un mécanisme péréquatif intercommunal qui a été défini en 2015 : les communes reçoivent le montant qu'elles doivent payer pour l'année suivante. Pour rappel, le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) permet de mettre en commun, entre les 45 communes, CHF 26 millions par année qui sont ensuite redistribués aux communes qui construisent, *via* des clés de répartition. Des montants sont alloués par exemple pour l'ouverture de classes ou par m<sup>2</sup> d'espaces publics mis à disposition. M. Gross a le plaisir d'annoncer que, l'année prochaine, avec l'ouverture de deux crèches (cent places) et de quatre nouvelles classes à l'école de Chêne-Bougeries (les quatre autres étant un transfert de classes déjà existantes à l'école De-La-Montagne), le FIDU retournera à la commune de Chêne-Bougeries probablement plus que les CHF 1,7 million qu'elle doit financer en 2024. M. Gross invite le Conseil municipal à faire durer le débat autant qu'il le souhaitera, la conclusion sera la même. Il le remercie de soutenir cette délibération.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Ulmann annonce une superbe victoire, par 10 à 0 en faveur de ce montant.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il donne lecture de la délibération et la met aux voix.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU FIDU DESTINÉE AU  
SUBVENTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES COMMUNALES  
RENDUES NÉCESSAIRES POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX LOGEMENTS : VOTE  
DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 1'722'200.-)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes,

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

vu le préavis favorable émis par les membres de la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de leur séance du 2 novembre 2023,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal,

## **D É C I D E**

par **24 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'722'200.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

### 5.3 Rénovation et extension de l'école du Belvédère : vote du crédit d'investissement et de financement (CHF 48'500'000) TTC

M. Gross rappelle qu'en 2021, un concours d'architecte SIA 142 ayant pour but de développer le projet de rénovation et agrandissement de l'école du Belvédère fut remporté par le bureau Giorgis Rodriguez avec son projet « Sakura », que les membres du Conseil municipal ont pu découvrir lors du vernissage du concours puis, par la suite, en commissions Bâtiments et Petit enfance, et *in fine* en commission Finances et Contrôle de gestion. M. Gross remercie M. Ulmann qui a mentionné plus tôt la présence, en commission, de l'économiste de la construction. Quand les premiers coûts ont été articulés, et après l'expérience de deux ou trois appels d'offres suivis de deltas plus ou moins importants entre l'estimation d'architecte et l'offre rentrée, la commune a souhaité savoir si la base de calcul était la bonne ou si des économies voire, au contraire, des coûts plus importants devaient déjà être estimés. À la suite de cette collaboration fructueuse – le Conseil municipal peut voir que la commune sait presser ses mandataires, puisqu'ils ont fait en deux semaines le travail d'un mois, qui plus est un excellent travail –, le Conseil administratif souhaite continuer à collaborer avec eux dans le cadre de l'évolution du projet. En effet, c'est dans le cadre du développement du cahier des charges avant appel à soumissions que la plus-value est la plus importante. C'est à ce moment-là que la commune peut réaliser des économies, en demandant le bon produit au bon moment. Un mandat complémentaire leur a donc été demandé pour accompagner la commune dans le cadre de l'appel d'offres à venir, sachant qu'il ressort des discussions en commission que le souhait est de ne pas dépasser la barre symbolique des CHF 50 millions. Le montant a pu être descendu à CHF 48,5 millions. Il serait descendu encore davantage si la TVA n'augmentait pas au 1<sup>er</sup> janvier – cette augmentation de 0,4% se chiffre à quelques centaines de milliers de francs.

M. Gross ajoute que le Conseil administratif est conscient que ce crédit de CHF 48,5 millions est le plus élevé que le Conseil municipal ait jamais voté. Le projet répond à un besoin, non seulement des enfants et des parents, mais également des associations du quartier qui utilisent les lieux. À cet égard, M. Gross cite Chêne-Bougeries Natation, qui exploite la piscine, ainsi que La Lyre de Chêne-Bougeries, qui a collaboré sur le projet puisqu'initialement, des petites salles étaient prévues pour les répétitions, mais que La Lyre avait plutôt besoin d'un grand espace pour que tous les musiciens de l'harmonie puissent répéter ensemble. M. Gross signale ensuite que la demande d'autorisation de construire a été déposée cet été et qu'elle est en cours de traitement. La commune a bon espoir d'obtenir l'autorisation de construire d'ici le début de l'année prochaine. Pour rappel, dans le cadre du concours étaient présents différents organismes étatiques qui ont également préavisé le projet gagnant, principalement la CMNS. Cela garantissait à de ne pas avoir trop de difficultés pour obtenir, par la suite, l'autorisation de construire.

M. Gross mentionne que le crédit soumis ce soir au Conseil municipal permettra de financer cet investissement, qui est certes majeur, mais pour un quartier qui a subi de grandes pressions démographiques. La directrice d'établissement des écoles primaires de Chêne-Bougeries a encore rappelé récemment que, déjà cette année, des enfants du nord de la commune ont dû être scolarisés à l'école de Chêne-Bougeries, au grand dam des parents qui doivent emprunter le chemin De-La-Montagne tous les jours, quatre fois par jour. Pour toutes ces raisons, M. Gross invite le Conseil municipal à suivre la recommandation de la commission Finances et Contrôle de gestion, qui a fait un excellent travail d'analyse des coûts – travail que M. Gross souhaite à l'avenir continuer notamment dans le cadre des grands projets, et plus en amont aussi, comme l'a mentionné M. Ulmann.

En tant que Président de la commission Bâtiments et Infrastructures, le Président informe le Conseil municipal que le projet a été préavisé favorablement par 6 voix pour et une abstention. Le préavis portait sur le montant de CHF 52'100'000.-, qui a été par la suite ajusté en commission Finances et Contrôle de gestion.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Ulmann indique que la commission Finances et Contrôle de gestion a préavisé favorablement le crédit à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Lamagat a vu avec plaisir que La Lyre avait gagné une salle de cent places. Elle souhaite savoir quelle est la raison pour laquelle, puisque la commune a pu trouver cent places pour La Lyre, le projet n'a pas pu inclure également l'Accademia del Archi, afin de régler une fois pour toutes l'histoire d'une maison de la musique.

M. Gross précise que la commune n'a pas trouvé cent places pour La Lyre. Une salle d'une capacité de cent personnes peut être mise à disposition de La Lyre pour répéter. Elle peut être mise à disposition éventuellement d'autres harmonies. Dans le cadre du programme, l'espace était restreint. Il n'était pas possible d'intégrer, dans un groupe scolaire complet, encore deux ou trois associations de musique. En revanche, dans l'ancienne salle des sociétés, qui est actuellement utilisée par le parascolaire, la scène sera réaffectée, ce qui offrira un espace de répétition pour des groupes musicaux ou des groupes théâtraux, par exemple. Mais, encore une fois, ce site, qui était très convoité, ne serait-ce que par le DIP et les associations qui l'utilisent déjà, n'avait pas pour vocation de résoudre tous les problèmes de la commune.

Concernant le crédit, M. Empeyta souhaiterait savoir par qui cet argent sera prêté et à quel taux,

M. Gross indique que la commune possède actuellement une soixantaine de millions de fonds propres. Sachant qu'il est certain que ce projet démarre, il pourra être payé au début. Tel que M. Gross le disait, au début il viendra en commission des finances au début de l'année prochaine pour voir quelle stratégie d'emprunt il conviendra d'adopter. Actuellement, si ce projet était le seul à mettre en route, il serait possible de l'autofinancer. En revanche, lorsqu'il faudra décaisser l'argent, une partie sera utilisée en 2024 au début de travaux et ensuite, ce sera progressif pendant les deux ans de chantier. Il faudra examiner, selon l'avancée des autres projets, de voir s'il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

En parlant de centre musical, Mme Lambert intervient pour relever qu'il faudra examiner comment avancer avec le projet sachant que des éléments peuvent être redimensionnés à la baisse. À titre d'exemple, la salle de l'école de musique ne serait peut-être plus incluse.

M. Ulmann rebondit sur la réponse de M. Gross. Jusqu'à aujourd'hui on pouvait prendre dans la caisse, mais actuellement c'est une autre histoire.

M. Empeyta s'interroge à nouveau sur la méthodologie à adopter et il se demande s'il ne faudrait pas la définir sous la forme d'un amendement ce soir, car il ne s'agit pas simplement de dire que l'on va en discuter. Il y a un réel besoin d'experts. En effet, la question n'est pas simplement de savoir auprès de qui on emprunte et à quel taux, la durée de l'emprunt va aussi être un facteur

déterminant. Il faut donc associer le vote de ce budget à l'engagement de la mise en place d'une stratégie détaillée.

M. Gross répond qu'il est prévu, au sein de l'administration, qu'à partir du début de l'année prochaine de prendre contact avec des experts financiers pour définir les meilleurs scénarii pour les taux d'emprunt, auprès de quelle banque, de trouver les mécanismes de financement les plus modernes et les plus adéquats dans ce cadre. Donc cela fait partie des premières discussions à avoir au début de l'année prochaine, pour avoir cet éventail de possibilités, avoir un échange.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE DU BELVÉDÈRE : VOTE DU CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 48'500'000.- TTC)

Vu le crédit d'étude d'un montant de CHF 3'050'000.- TTC, voté par le Conseil municipal le 26 septembre 2019,

vu le préavis favorable émis par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance élargie aux membres de la commission Petite enfance et Jeunesse du 30 octobre 2023,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission Finances et Contrôle de gestion lors de sa séance du 8 novembre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**D É C I D E**

par **24 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. De réaliser les travaux de rénovation et extension de l'école du Belvédère.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 48'500'000.- TTC pour couvrir les frais liés aux travaux de rénovation et extension de l'école du Belvédère.
3. De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 48'500'000.- TTC au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 48'500'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Le Président revient au point 5.1 et procède aux votes.

**- des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs**

INDEMNITÉS ET FRAIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

Vu le projet de budget pour l'année 2024,

vu le préavis favorable de la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 2 novembre 2023,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**D É C I D E**

par **21 voix pour et 3 abstentions**,

1. De fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 285'150.-.
2. De fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 140'000.-.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2024 suivantes :  
012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs  
011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

**- du budget administratif**

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2024

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 79'887'582.- aux charges et de CHF 86'270'736.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 6'383'154.-

,  
attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 7'281'020.-<sup>1</sup> et résultat extraordinaire de CHF -897'866.-<sup>2</sup>,  
attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 13'778'175.-<sup>3</sup>,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 32 centimes,

---

<sup>1</sup> Calcul : N4 - N48 - (N3 - N38)

<sup>2</sup> Calcul : N48 - N38

<sup>3</sup> Calcul : N33 + N364 + N365 + N366 + N383 + N387 + N35 - N45 - N4490 + exc. de revenus ou - exc. de charges

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 58'890'000.- aux dépenses et de CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 58'890'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 13'778'175.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 45'111'825.-,

vu le préavis favorable, émis par la commission Finances et Contrôle de gestion lors de leur séance du 2 novembre 2023,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

## **D É C I D E**

par **20 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 79'887'582.- aux charges et de CHF 86'270'736.- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 6'383'154.-,  
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 7'281'020.- et résultat extraordinaire de CHF -897'866.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 32 centimes.
3. D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de CHF 45'111'825.-, pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

À noter que la baisse du centime à 32cts représente une charge de CHF 2'520'565.-.

### **6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

#### **6.1 Motion proposée par le groupe des Verts et l'Alternative intitulée « pour une aide circonstanciée au reboisement de la ville de La Chaux-de Fonds »**

M. Messerli donne lecture de la motion :

« Considérant :

- Les dégâts énormes du patrimoine arborisé de la ville suite à l'ouragan du 24 juillet 2023,



- L'arborisation exceptionnelle dont nous bénéficions à Chêne-Bougeries,
- L'attention que notre commune porte à son arborisation, notamment avec son programme « + 1 000 arbres pour Chêne-Bougeries »,
- L'affluence des dons privés et publics (vote de la commune de Meyrin le 13.09) à la ville de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- à prendre contact avec les autorités de la ville de La Chaux-de-Fonds afin de connaître leurs besoins en matière de ré-arborisation (essences, besoins matériels éventuels, délai, etc...) et pouvoir ainsi leur proposer une assistance adéquate.
- à proposer lors du Conseil municipal de novembre 2023, un projet de délibération pour un crédit destiné à aider la commune de La Chaux-de-Fonds pour la plantation et l'entretien de nouveaux arbres et arbustes. »

M. Messerli remercie M. Empeyta d'avoir transmis le procès-verbal du conseil municipal de la Chaux-de-Fonds du 29 août dernier. Il contenait un certain nombre de chiffres importants dont en particulier le vote et l'acceptation d'un montant d'engagement d'environ CHF 11'700'000. Ce crédit très conséquent démontre qu'il y a des besoins et il existe encore des risques, notamment relevés dans un article récent de la Tribune de Genève, concernant la fragilisation des arbres ou des toits par le poids de la neige. La présente motion ne propose pas néanmoins le vote d'un crédit mais que le Conseil administratif s'adresse à la ville de la Chaux-de-Fonds pour connaître ses besoins réels et proposer en retour une délibération au prochain conseil municipal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Empeyta relève, comme cela a été dit dans la presse, qu'un ensemble de villes et de communes sont déjà venues en aide auprès de la Chaux-de-Fonds. Ce crédit de 11,7 millions montre également que la Chaux-de-Fonds a pris son destin en main et il se demande donc s'il est vraiment encore nécessaire d'apporter l'aide de la commune. Est-on en train de mettre la charrue avant les bœufs, puisque les dégâts ne sont pas encore inventoriés et qu'ils devront être absorbés sur plusieurs années ? Comme pour un tremblement de terre, c'est sur dix ans ou plus que l'on continue à réparer les dégâts matériels. Le travail ne manquant pas du côté de la commune, M. Empeyta propose par conséquent de laisser l'administration de Chêne-Bougeries s'occuper de son territoire et de revenir sur cette motion dans cinq ans, afin de proposer quelque chose de véritablement utile. Par ailleurs, il convient de faire attention aux déversements d'empathie et de solidarité, car on ne sait pas toujours très bien où va l'argent récolté. Bien qu'il n'ait rien contre l'idée d'exprimer la générosité et la sensibilité de la commune, il semble prématuré à M. Empeyta d'agir maintenant et plus important de se concentrer sur la quantité de travail déjà présente dans la commune.

M. Messerli réagit à la question des dons mal administrés en précisant que la situation à Haïti et ici n'est pas la même. Il relève que le procès-verbal du conseil municipal de la Chaux-de-Fonds fait en effet état de liens établis avec certaines communes et d'une certaine urgence. Conscient que les catastrophes naturelles nécessitent des actions sur le long terme, il observe cependant que ce que souhaite la Chaux-de-Fonds, c'est de pouvoir redonner un aspect à la ville à peu près correct et dans des délais courts. Il est également fait mention dans le procès-verbal en question de replanter 1500 arbres pour un coût total de CHF 1'500'000, afin que les parcs retrouvent un aspect à peu près correct pour les habitants, au printemps prochain et non dans

cinq ans. Il semble enfin à M. Messerli qu'une prise de contact entre le conseil administratif et la Chaux-de-Fonds n'est pas quelque chose qui prend beaucoup de temps.

M. William Locher souligne que la commission Finances et Contrôle de gestion avait indiqué qu'il restait encore de l'argent sur la ligne budgétaire pour l'aide en cas de catastrophe. Il n'y aurait donc pas besoin de passer par une motion, à moins que le Conseil administratif souhaite fournir un plus gros montant que le solde de cette ligne budgétaire. Il semble de mémoire à M. William Locher à que ce montant est de CHF 12'000.-.

Le Président passe au vote.

- **Par 8 voix pour, 12 voix contre, 2 abstentions, la motion est refusée.**

*[M. Karr quitte la séance]*

## **6.2 Motion de l'Alternative, des Verts et des Libéraux-radicaux intitulée « Pour un parc aqualudique sur la commune de Chêne-Bougeries »**

Mme Wyss donne lecture de la motion :

« Les conseillers municipaux de la ville de Chêne-Bougeries, sur proposition de l'Alternative, des Verts de Chêne-Bougeries et des Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries,

### Considérant :

- Les températures caniculaires de ces dernières années avec des pics dépassant les 39° (ainsi que celles enregistrées déjà au printemps)
- La probabilité de la récurrence de ces conditions de réchauffement climatiques
- Le manque de zones de fraîcheur pour la population
- L'importance de la végétalisation des toits des bâtiments et de leurs façades ainsi que des plantations d'arbres prévues avec le projet + 1000 arbres
- La nécessité d'installer des points d'eau dans les lieux où l'arborisation n'offre pas suffisamment d'ombre.
- L'aménagement exemplaire du parc aqualudique créé dans le préau de l'école primaire Adrien-Jeandin offert par la ville de Thônex aux habitants.

### invitent le Conseil administratif à :

- Aménager pour l'été 2024, là où il y a possibilité de le faire, comme entre les immeubles de l'Armoise et ceux de la Codha, un ou plusieurs îlots de fraîcheur sous la forme de parc aqualudique.

### **Exposé des motifs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis déjà quelques étés, Genève traverse de longues périodes où le thermomètre dépasse allègrement le seuil de notre température corporelle « normale » de 36.5°. Dans ces moments, chacune et chacun, particulièrement les personnes plus fragiles, les enfants en bas âge et les personnes plus âgées, doivent lutter pour maintenir leur température corporelle à un seuil

physiologiquement normal. Pour ce faire, l'hydratation est impérative ainsi que la possibilité de trouver des lieux pour se rafraîchir.

La ville de Genève, par exemple, a offert à sa population senior la gratuité des piscines le matin ainsi que l'accès, toujours gratuit, à des salles de cinéma climatisées. Certaines communes ont installé le long de quelques-unes de leurs rues des bancs sous abris avec des brumisateurs. La chaleur, là où il y a du béton, est de loin moins supportable.

Notre commune plante des arbres là où elle le peut dans le cadre du projet + 1000 arbres mais il reste des zones de Chêne-Bougeries encore à rafraîchir.

La création d'un ou plusieurs parcs aquatiques pourrait contribuer grandement à soulager les enfants qui restent ici en été.

Nous vous invitons à soutenir cette motion. »

Le Président ouvre la discussion.

M. Empeyta s'est rendu sur place, pour voir ce qui avait été réalisé à Thônex à Adrien Jeandin et la réalisation lui a semblé particulièrement mauvaise, non pas pour des raisons esthétiques, mais pour la simple raison que l'on crée une installation avec de l'eau dans une zone où il n'y a pas d'ombre. On offre donc un point d'accès à l'eau à des enfants, à des familles, etc., mais en plein soleil. M. Empeyta est d'avis que sur ce point, la motion devrait être plus précise, afin d'éviter de reproduire les erreurs que d'autres ont commises ailleurs. Les autres pistes évoquées, comme les brumisateurs, les aménagements permettant de s'hydrater ou d'être dans une ambiance plus humide, plus rafraîchissante, lui semblent intéressantes, mais une nouvelle fois à condition de pouvoir profiter d'un point d'ombre. M. Empeyta exprime enfin une autre préoccupation quant à la question de l'accès de la population aux lieux préservés, observant que le Conseil administratif s'était par exemple exprimé contre l'usage des barbecues dans les zones ombragées des parcs. M. Empeyta craint que l'on se retrouve devant un nouveau paradoxe, avec des zones d'eau en plein soleil.

Mme Wyss confirme que la réflexion est justement partie de la zone de Jean-Jacques Rigaud et de la Codha, parce qu'il s'agit d'une zone très bétonnée où les habitants avaient déjà pris contact avec la commune pour demander de planter des arbres, de végétaliser et amener de l'ombre. Les jeux ludiques aquatiques peuvent se joindre à cette demande, il pourrait donc s'agir d'une double proposition. Ce qui est demandé au conseil administratif, c'est de trouver d'autres lieux possibles où ces jeux d'eau pourraient être installés puisque de nombreux enfants restent à Genève durant les vacances d'été et il faut penser à eux. Ajoutant qu'elle-même et Mme Bisanti ont eu justement l'occasion de passer un agréable moment à Adrien-Jeandin, elle a observé qu'il y avait par ailleurs tout de même des arbres et que les enfants étaient absolument ravis. Il s'agit d'une ancienne cour d'école, qui a été transformée en un lieu plus vivable. Mme Wyss précise par ailleurs qu'elle est consciente des soucis liés à l'emplacement, puisque le parc aquatique de Thônex se trouve au milieu d'habitations et qu'il peut occasionner un peu de bruit pour les habitants qui vivent dans ces immeubles ou aux alentours.

Mme Wyss exprime avec insistance la nécessité de soutenir l'initiative visant à identifier des emplacements supplémentaires dans le territoire de la Codha. Elle souligne que le réchauffement climatique est une réalité indéniable, qui n'est pas propre à la politique des Verts et qui ne fera que s'accroître dans les années à venir. Elle insiste donc sur l'importance de penser aux générations futures et évoque la nécessité de trouver d'autres solutions pour assister

les personnes âgées et offrir à la population des accès gratuits à des espaces climatisés ou d'autres mesures. Elle conclut en demandant aux membres du Conseil de voter en faveur de cette proposition.

Mme Nissim apporte une précision en indiquant que la Codha a entamé des démarches auprès de la commune pour initier un projet dont l'objectif est de transformer une zone excessivement bétonnée en un espace vert. Elle informe que la commune a désigné une responsable de projet pour établir un dialogue avec les habitants afin de définir les caractéristiques du futur parc arboré prévu pour cet emplacement. Mme Nissim mentionne qu'elle ne perçoit aucune objection à l'idée d'intégrer ce projet en envisageant des options supplémentaires comme la création d'un parc aquatique. Elle conclut en précisant que, sauf erreur, les discussions à ce sujet devraient débiter en janvier.

M. Empeyta exprime sa satisfaction concernant les perspectives favorables pour la Codha, notamment l'apport d'ombre dans le cadre du projet. Il soulève ensuite une interrogation relative à la propriété foncière, questionnant spécifiquement à qui appartient le terrain en question puis indiquant qu'il s'agit de la commune.

Le Président soumet la motion au vote :

- **Par 18 voix pour, 1 opposition et 3 abstentions, cette motion est acceptée.**

Mme Garcia exprime une préoccupation. Elle trouve sympathique la présence de jets d'eau près des habitations, toutefois, elle attire l'attention sur le bruit potentiel associé à ces installations, notamment les hurlements, et l'importance de prendre en compte ce facteur. Mme Garcia ajoute que la proximité de piscines fréquentées par des enfants et accessibles à tous peut engendrer un niveau de bruit considérable, ce qui risque de causer des désagréments de voisinage. Elle suggère de garder cet aspect à l'esprit lors de la réflexion sur le projet.

Le Président fait remarquer que le vote sur cette motion a déjà eu lieu et passe à la motion suivante

### **6.3 Motion proposée par la commission Nature, Environnement et Biodiversité intitulée « Pour un potager urbain durable à Chêne-Bougeries »**

Mme Wyss donne lecture de la motion :

« Les membres de la Commission Nature, Environnement et Biodiversité,

#### **Considérant :**

- Le succès de l'agriculture en ville ainsi que celui des jardins collectifs et potagers urbains en de nombreux endroits du canton de Genève,
- Le projet initié par la commission Nature, Environnement et Biodiversité en janvier 2022,
- La mise à disposition, pour la saison 2022, de la parcelle située derrière l'école de Chêne-Bougeries,
- La constitution de l'association « Les amis du potager » en novembre 2022 (forte de 34 membres en 2023),

- L'ouverture d'un potager provisoire pour la saison 2023 dans le jardin du 6 chemin du Villaret, abandonné depuis de nombreuses années et en attente d'un projet de construction de 2 tiny houses au début de l'année 2024,
- Les coûts importants pour la commune, en regard d'une utilisation réduite à une saison : CHF 15'000.- pour la préparation de la terre (labours et adjonction de compost) par une entreprise paysagère privée.
- La nécessité de retrouver pour la saison 2024 une parcelle, durable sur plusieurs années.

#### **Invitent le Conseil administratif à:**

- Mettre à disposition, dès le printemps 2024, une portion de l'une des parcelles de la Bessonnette.
- Prévoir qu'une partie de la surface cultivable le soit en jardin partagé, en libre accès.
- Développer les actions participatives et favoriser la biodiversité avec ce projet fédérateur.

Nous vous invitons à soutenir cette motion qui répond à une attente des communiens - jardiniers. »

Mme Wyss confirme que les membres présents ont reçu le texte récemment. Elle souligne l'aspect positif de la motion, étant portée par une commission entière, ce qui contribue à une diversité politique appréciable. Mme Wyss s'interroge sur ce qui pourrait être ajouté, mentionnant que la solution longuement proposée concernant le poids du garage n'était finalement pas adéquate. Elle ajoute que des problèmes d'accès se sont posés, notamment le droit de passage qui n'était pas réalisable et les négociations avec l'immeuble ont échoué, car le passage des jardiniers n'était pas accepté. Puis, elle explique que la situation deviendra encore plus compliquée en raison de la rénovation thermique de plusieurs immeubles à Pont-de-Ville, y compris le garage de la voirie, rendant toute intervention sur le toit de ce dernier impossible pendant plusieurs années. Elle ajoute la nécessité de trouver un lieu adéquat pour leur projet, tenant compte de la création d'une nouvelle association. Avec sa collègue, elles ont exploré la commune à la recherche d'un emplacement pour un potager, ce qui les a finalement ramenés à la Bessonnette. C'est un magnifique terrain avec plusieurs sites potentiels, dont la zone inconstructible de la Seymaz. Un autre emplacement, situé dans une zone plus élevée sous un ensemble d'arbres et en aval de la barrière, s'est révélé être un site magnifique et plus pratique. Le projet a évolué progressivement, et la commission a effectué une réévaluation complète du projet. Le projet concernant la Bessonnette a finalement été unanimement approuvé, sous certaines conditions. La proposition ne pouvait pas concerner uniquement 30 ou 40 personnes, qui pourraient être multipliées par deux ou trois en tenant compte des familles, car cela représenterait une dépense excessive et injuste pour d'autres personnes. Mme Wyss indique avoir pris exemple sur le parc Bertrand, potager collectif géré par la ville de Genève. L'idée est qu'à partir du moment où des lots individuels sont établis, il serait possible de concevoir une section collective, sous la gestion de l'association des amis du potager, connue pour sa générosité et sa dynamique d'entraide. Une discussion doit avoir lieu avec eux pour déterminer s'il est possible de gérer cela conjointement. La condition de la motion est donc de disposer à la fois de potagers individuels et d'une section collective accessible à tous. Cette dernière serait ouverte librement au public, permettant à chacun de venir récolter des carottes par exemple. Il est prévu que des activités socio-culturelles soient organisées, impliquant la maison de la musique, des expositions, des concerts, un restaurant, etc. Cela devrait créer une émulation et faire de ce lieu un espace vivant où les gens prendront plaisir à se retrouver et à partager des moments ensemble. Il est envisageable que le potager contribue aux besoins du restaurant en

fournissant des légumes, par exemple. La genèse de cette motion réside dans cette discussion fructueuse, qui a mené à la décision de consacrer une séance complète de la commission à ce sujet. Finalement, elle exprime sa gratitude envers les membres de la commission pour leur engagement total dans la mise en œuvre de cette motion ce soir.

M. Antoine Locher apprécie le principe de la motion mais exprime son inquiétude quant à l'affluence et l'animation qu'elle pourrait engendrer dans la prairie de la Bessonnette, un lieu dont on nous dit ne pas devoir être touché ni piétiné. Bien qu'il trouve le projet formidable, il est horrifié à l'idée de voir de nombreuses personnes traverser cette prairie. Cependant, il reconnaît que l'utilisation d'un espace inutilisé représente un avantage, car cela ne prive pas la communauté d'un espace de parc existant. Il a ensuite réalisé que l'objectif est de créer un lieu animé, ce qu'il soutient. Ainsi, il propose d'installer des barbecues à côté des potagers, une demande formulée il y a deux ans. Il considère cela comme une excellente opportunité et, étant donné que c'est une motion proposée par une commission, il la soutiendra évidemment.

M. Empeyta exprime son appréciation pour le travail accompli, reconnaissant qu'il a nécessité beaucoup de temps mais que le résultat final est apprécié par tous ce soir. Il note que bien que le récit ait été rapide, la question des dépenses significatives engagées par le conseil administratif pour les études sur le toit a été abordée. Il suggère qu'avec une réflexion plus alignée sur les désirs exprimés et le travail de la commission, ils auraient pu éviter de gaspiller de l'argent, qu'il estime être mieux géré à présent.

M. William Locher tient à préciser concernant le choix du lieu que, bien que la parcelle soit grande, l'intention n'est pas de la placer en son centre. Ils ont plutôt envisagé la zone inondable pour un projet potentiel de collecte des eaux de pluie. Cependant, il souligne qu'il faut prendre en compte que cette solution n'est pas nécessairement éternelle, bien qu'elle représente une option à plus long terme par rapport aux potagers actuels.

M. Messerli répond en ce qui concerne le parc, soulignant que la parcelle envisagée pour le jardin potager serait également accessible aux habitants. Il précise qu'il s'agit d'une section du parc et n'y voit aucun problème. Il conseille vivement de s'informer sur l'expérience d'Arcueil, où un jardin potager similaire est mis à disposition des résidents, devenant ainsi un centre d'échange.

M. Koev exprime son enthousiasme face à l'idée, affirmant que l'intention est de faire de ce lieu un espace dynamique et vivant, et que cela représente une méthode additionnelle pour y parvenir, notamment en instaurant un lieu d'échange. Il mentionne également l'objectif d'approvisionner le restaurant en produits frais et locaux, et confirme son approbation personnelle complète à cet égard.

Le Président passe au vote.

- **Par 1 voix contre, 20 voix pour, 1 abstention, la motion est acceptée.**

Le Président passe à la dernière motion, la motion.

#### **6.4 Motion proposée par le groupe PLR « Pour un parking souterrain aux abords de la salle communale, de la Bessonnette et du Village de Chêne-Bougeries et la relocalisation des toilettes publiques sises chemin de la Bessonnette » (annexée au procès-verbal)**

Mme Lambert se propose de faire une intervention brève. Elle attire l'attention sur les invitations figurant sur la dernière page de la motion, mentionnant que les faits énoncés proviennent des rapports d'activité de la commune. Elle souligne l'objectif de rappeler l'ensemble des investissements et développements prévus au centre Chêne. Elle rappelle également qu'ils ont discuté de la question des parkings et ont adopté en urgence des crédits pour des parkings provisoires, tout en soulignant l'importance de planifier les actions futures à ce sujet. Elle précise que la motion a pour but d'examiner la faisabilité d'un parking souterrain près du village, en identifiant deux emplacements potentiels : sous la place du Colonel Alfred-Audéoud ou sous le préau de l'école de Chêne-Bougeries. Mme Lambert insiste sur le fait que l'intention est de considérer le secteur dans son ensemble sans se fixer sur un emplacement spécifique. Elle exprime l'espoir que le Conseil administratif prêtera une attention particulière à la qualité des espaces publics, étant donné l'existence d'un projet visant à redéfinir le quadrilatère. Cela pourrait être l'occasion idéale pour réexaminer et potentiellement déplacer les toilettes publiques situées à la route de Chêne, au chemin de la Bessonnette et à l'angle de la route de Chêne, dans le but d'établir une connexion plus harmonieuse dans la zone. Mme Lambert relève que, lors de la visite du village, notamment au numéro 2 de la route de Chêne, le panorama est dominé par la vue sur ces toilettes publiques. Elle souligne la nécessité d'être attentif au champ visuel comme cela est souhaité à la Bessonnette, étant donné que la vue des résidents peut être sujette à discussion en termes de qualité. Bien que cela soit un détail, Mme Lambert met en avant l'importance cruciale de disposer de parkings suffisants pour desservir tous ces lieux publics, en particulier près de la place du Colonel Alfred-Audéoud, tout en rappelant que les détails supplémentaires sont disponibles dans la motion.

Mme Wyss apporte une correction en précisant qu'il y a eu une petite erreur dans la motion : l'adresse exacte n'est pas le numéro 2 de la route de Chêne, mais plutôt le numéro 2 de la route de Chêne-Bougeries.

Mme Lambert suggère qu'en réponse à cette clarification, il serait approprié de procéder à un amendement de la motion concernant ce détail.

M. Urfer estime que le projet revêt un intérêt certain, notamment en offrant des places de parking additionnelles, ce qui est essentiel pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, il mentionne la possibilité de transformer un parking en abri de protection civile, soulignant un déficit actuel dans ce domaine. Il suggère que ce parking pourrait contribuer à réduire ce déficit. Concernant le financement, il préconise la finalisation du compte des contributions de remplacement, qui devrait être pris en compte, et qui pourrait être utilisé spécifiquement pour équiper ce parking-abri de protection civile. Il conclut en affirmant qu'en l'absence d'autres solutions de compensation, ce type d'opération pourrait s'avérer être une méthode efficace pour y parvenir.

M. Bauduccio reconnaît les points soulevés, tout en rappelant qu'il existe probablement de nombreux bâtiments alentour dotés de garages souterrains avec des places inutilisées. Il suggère qu'il serait judicieux d'envisager l'utilisation de ces espaces de stationnement déjà existants. Il exprime des réserves quant à l'idée d'imperméabiliser les espaces verts de la commune, soulignant que l'accent est plutôt mis sur le reboisement et la végétalisation des villes. Il évoque les problèmes potentiels d'infiltration d'eau, rappelant que la zone est située au-dessus de la

nappe phréatique, et que des normes doivent être respectées. Il doute de la faisabilité de creuser à une profondeur de 5 ou 6 mètres. Il mentionne également un projet envisagé de stockage d'eau sous l'école, bien que cela reste incertain. Concernant le déplacement des toilettes publiques, il insiste sur leur accessibilité et leur visibilité, affirmant qu'elles ne doivent pas être cachées, afin d'éviter leur non-utilisation. Il rappelle l'importance des toilettes publiques dans une ville, évoquant le comportement nocturne de certaines personnes qui urinent sur les portes et dans les poubelles. Bien que ces toilettes soient visibles depuis certaines fenêtres, il ne trouve pas cela si horrible. En cas de déplacement, il souhaite qu'elles restent visibles pour le public.

M. Le Guern a l'impression de lire une motion qui semble dater des années 70, marquée par une utilisation intensive du béton. Il rappelle que pour respecter l'accord de Paris, il est nécessaire de réduire les émissions de gaz carbonique de 7% par an jusqu'en 2030. Insistant sur l'importance de réserver le carbone pour des besoins essentiels, il critique la construction d'un parking en centre-ville avec l'usage de béton, considérant cette pratique comme obsolète et datant de 50 ans. Au contraire, il estime qu'il faut limiter au maximum la circulation automobile et l'utilisation du béton, en réservant ce dernier pour des infrastructures essentielles telles que les écoles et les crèches, plutôt que pour des parkings.

M. Messerli fait référence à une exposition récente des TPG, où une photo particulière illustre parfaitement le propos de M. Le Guern : une image de la place de la cathédrale autrefois recouverte de voitures. Une situation aujourd'hui inimaginable. Il souligne que la création d'infrastructures, telles que des autoroutes ou des parkings, génère un effet d'appel d'air pour les voitures. Concernant l'aménagement d'un parking, il mentionne la nécessité d'une entrée et d'une sortie, tout en exprimant des doutes sur la faisabilité de cette installation sans perturber l'ensemble de la zone. Pour lui, le plus important est de reconnaître l'effet d'appel d'air créé par de telles infrastructures et de comprendre que cela ne correspond pas aux besoins actuels.

M. Antoine Locher fait référence au commentaire sur la cathédrale où les voitures ne sont plus présentes, rappelant qu'il existe à proximité le parking souterrain de Saint-Antoine. Concernant la place du Colonel Alfred-Audéoud, il précise qu'il s'agit simplement d'une suggestion et non d'un emplacement fixe et obligatoire proposé par la motion.

M. Empeyta, abordant la référence aux années 70, souligne que la référence historique précise n'est pas primordiale. Il propose une vision différente pour Chêne-Bougeries, où l'on rêverait d'un centre urbain développé sans dépendance à la voiture, favorisant des accès doux, sensibles et agréables. Il fait remarquer que la zone est déjà sur un axe routier très dense, exprimant des doutes quant à l'approbation des TPG pour tout projet dans cette zone en raison de leur priorité à la vitesse économique. Il soulève également des inquiétudes concernant l'impact environnemental, notamment la destruction potentielle des arbres. Pour finir, M. Empeyta exprime son affection pour les latrines et suggère d'en développer davantage dans la commune, tout en invitant les participants à rejeter ce projet qu'il considère comme appartenant à une autre époque.

Le Président passe au vote.

- **Avec 8 voix pour, 1 abstention et 13 oppositions, la motion est refusée.**



*En l'absence d'autres questions, le Président lève la séance à 23h55.*

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
P.-Y. FAVARGER

Le Président  
du Conseil municipal  
M. WUARIN

**Annexe :** Motion intitulée « Pour un parking souterrain aux abords de la salle communale, de la Bessonnette et du Village de Chêne-Bougeries et la relocalisation des toilettes publiques sises chemin de la Bessonnette »

## Commune de Chêne-Bougeries

**Motion du 16 novembre 2023 proposée par Florence Lambert pour le groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries :**

**« Pour un parking souterrain aux abords de la salle communale, de la Bessonnette et du Village de Chêne-Bougeries et la relocalisation des toilettes publiques sises chemin de la Bessonnette »**



## **MOTION**

Nos communiens connaissent la **Mairie et ses bâtiments administratifs**, viennent à la **salle communale** ou à **l'Espace Nouveau Vallon** que borde le **parc Sismondi**. Dissimulé juste derrière, le **parc Stagni** apaise depuis plus de trente ans les habitants et les riverains pour reprendre le titre d'un article de la Tribune de Genève, paru en juillet 2019.

A proximité immédiate se trouvent le **cimetière**, deux **EMS**, le **temple protestant de Chêne-Bougeries** à l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale depuis 1959, mais aussi l'emplacement de **la future crèche modulaire, l'école de Chêne-Bougeries** dont le chantier de l'extension progresse rapidement pour une livraison prévue avec la crèche modulaire à la rentrée 2024, et des **ensembles résidentiels** en pleine phase de densification.

En réalité, c'est tout le cœur de la Commune qui est aujourd'hui en pleine transformation.

Pour citer le Rapport d'activité 2022 de la Commune, depuis 2018, le **village de Chêne-Bougeries** fait sa mue. Concomitamment au démarrage du chantier B+C, les premières livraisons de logements issus du chantier A ont été inaugurées en mars 2022. A terme, la rénovation/reconstruction du village de Chêne-Bougeries va doter la commune de 36 nouveaux logements, dont 6 chambres pour étudiants, de 8 arcades commerciales, ainsi que de l'historique « Café de la Fontaine », situé à la rue de Chêne-Bougeries 27 et peut-être d'un autre lieu de restauration. Des espaces sont prévus pour les associations. L'ancien théâtre est en travaux. Le 23 mars 2023, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 565'000.- dans le but de lancer, en septembre 2023, un concours SIA 142 afin de dessiner et réaliser le projet d'aménagement des espaces publics extérieurs du village. Ce futur espace public intégrant le cœur de l'îlot, le chemin de la Fontaine et le chemin De-La-Montagne permettra de lier les bâtiments entre eux et de donner une nouvelle identité au quartier.

Toujours selon le Rapport 2022, avec la récente **rénovation de la rue de Chêne-Bougeries**, entreprise par le Canton, le quartier jouira d'une vraie qualité urbaine, avec commerces et restaurants de part et d'autre de la rue, offrant une diversité de services de proximité non seulement pour les habitants du quartier mais également pour les personnes de passage.

Par ailleurs, en date du 8 février 2023, la Commune est devenue propriétaire de la parcelle n° 1456 sur laquelle se situait l'ancienne Poste, au 147 de la route de Chêne avec un accès direct sur la route. En détruisant les deux bâtiments actuels, et en créant un nouveau bâtiment, il serait possible de développer jusqu'à 1 300 m<sup>2</sup> de SBP, en sus des sous-sols. Un tel potentiel de développement, eu égard à l'emplacement de cette parcelle, située dans la continuité de l'école de Chêne-Bougeries et en face de la Mairie et d'autres bâtiments municipaux, a été considéré comme présentant un intérêt stratégique évident pour l'administration communale. Le Conseil municipal a ainsi voté un crédit d'étude d'un montant total arrondi à CHF 355'000.- lors de sa séance du 11 mai 2023 afin d'étudier les

variantes possibles de réalisation d'une **maison de la sécurité et d'autres espaces administratifs mutualisables** notamment pour la tenue du Conseil municipal dont la composition augmentera en proportion du nombre d'habitants à Chêne-Bougeries.

A proximité, la Commune possédait déjà une maison de 153 m<sup>2</sup> au sol sur quatre niveaux, implantée dans un jardin de 1 871 m<sup>2</sup> au chemin du Villaret 10. Ce bâtiment avait été acquis en 1996 pour constituer une réserve foncière pour la Commune. Il servira en définitive à la **Maison de Tara**, fondation laïque à but non lucratif reconnue d'utilité publique, ayant ouvert ses portes en 2011, pour offrir un cadre de vie « comme à la maison » à des personnes en fin de vie. Elle avait trouvé son ancrage au chemin De-La-Montagne 79, sur une parcelle appartenant aussi à la Commune. L'agrandissement de l'école du Belvédère a rendu nécessaire la relocalisation de cette résidence palliative. Lors de sa séance du 16 février 2023, le Conseil municipal a ainsi voté un crédit d'investissement et financement d'un montant total arrondi à CHF 2'365'000.- avec un surcoût à prévoir d'environ CHF 600'000.-, rapportant le coût total du projet à un peu moins de CHF 3 millions pour que la charpente soit remplacée et les deux derniers étages englobés dans les travaux.

Enfin, on sait qu'en 2019, la Commune de Chêne-Bougeries a acquis un **ensemble de parcelles, n° 677, 1853, 2351 et 2353**. La Commune travaille actuellement sur différents scénarios de planifications visant à les valoriser, après avoir entrepris l'extension des parcs existants à la prairie de la Bessonnette, la rénovation du terrain de tennis, la mise à disposition de salles pour les activités d'enseignement musical de La Lyre de Chêne-Bougeries et de L'Accademia d'Archi... Suite au compte rendu de mandat de M. Gabriel Umstätter, une affectation culturelle de la **maison de maître « La Bessonnette »** comprenant des espaces d'exposition ainsi que des lieux d'accueil pour des résidences artistiques est actuellement retenue avec la possibilité de prévoir un lieu de restauration qui pourrait être ouvert sur le parc en été. Un centre de formation musicale est également pensé en dialogue avec « La Bessonnette ».

Eu égard à ces divers projets, le Conseil administratif a jugé que les parcs Stagni/Sisimondi et la place du Colonel-Audéoud méritaient une requalification de certains espaces et une meilleure connexion entre eux. Dans sa séance du 11 mai 2023, le Conseil municipal a ainsi voté le crédit proposé de CHF 175'000.- aux fins de procéder à une étude pour le **réaménagement des espaces publics du quadrilatère** tout en intégrant l'**étude de faisabilité de la route du Vallon**, copilotée entre l'Office cantonal des transports et la Commune.

Etaient en particulier visés :

- Les accès depuis la route de Chêne
- Le lien avec le parvis de la Mairie
- L'accès depuis la route du Vallon
- Le cœur des deux parcs articulés par le pigeonnier et les couches de culture
- L'accessibilité et les usages de la place du Colonel-Audéoud
- L'accroche entre la rue de Chêne-Bougeries et le chemin de la Bessonnette
- L'entrée de la prairie de la Bessonnette.

Il a été relevé que la problématique des places de parc dépassait le cadre de cette étude.

Toutefois en ce qui concerne la construction de la crèche modulaire sur le parking vert, afin de pallier la suppression de ces places de stationnement, indispensables au bon déroulement des événements culturels de la Commune, a été voté en urgence le 11 mai 2023 un crédit de CHF 265'000.- pour l'installation d'un **parking provisoire de l'autre côté de la salle communale** sur une partie du gazon de la place du Colonel Alfred-Audéoud. Les travaux sont actuellement terminés.

De plus, toujours le 11 mai 2023, au vu notamment de l'importance des travaux d'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries condamnant les accès aux véhicules par le chemin Louis-Segond, la démolition des bâtiments situés à la route de Chêne 147 et la réalisation d'un **second parking provisoire** (à la temporalité différée par rapport au premier) ont aussi été votées sous forme d'un crédit de CHF 335'000.-. Il s'agissait de mettre en place un dépose-minute sécurisé pour les écoliers et aussi un parking privé permettant d'assurer l'accueil des communiers lors des événements culturels, des cérémonies au temple et des mariages. Ce parking pourrait également servir lors des interventions de la Compagnie 21.

**Il convient toutefois d'assurer un stationnement pérenne au Centre Chêne, en rapport avec la densification du quartier ainsi que les infrastructures existantes et nouvelles.**

On rappellera que les futurs baux pour les appartements du Village n'intégreront aucune place de parc faute de garages compatibles avec le plan de site.

De plus, actuellement un certain nombre de places de stationnement existent certes dans ce secteur (le long de la route du Vallon, du chemin de la Bessonnette, du chemin De-La-Montagne, de part et d'autre de la salle communale, au sein du quadrilatère ainsi qu'au chemin Louis-Segond) mais une centralisation en souterrain permettrait de libérer de l'espace pour d'autres affectations en surface.

C'est pourquoi,

**Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :**

- Etudier la possibilité d'un parking souterrain à proximité du Village, de la « Bessonnette » et de la salle communale, par exemple sous la place du Colonel-Audéoud ou sous le préau de l'école de Chêne-Bougeries en lien avec le projet sur la parcelle route de Chêne 147 ;
- Ce faisant étudier également le déplacement des toilettes publiques actuellement à l'angle de la route de Chêne et du chemin de la Bessonnette afin d'assurer une liaison plus harmonieuse entre les différents espaces communaux d'une part et d'éviter d'autre part l'obstruction du cône de vue des appartement en étages donnant sur la place du Colonel-Audéoud, comme ceux de la route de Chêne 2.

Avec l'espoir que cette motion soit accueillie favorablement par les Conseillers municipaux présents,

Signatures

